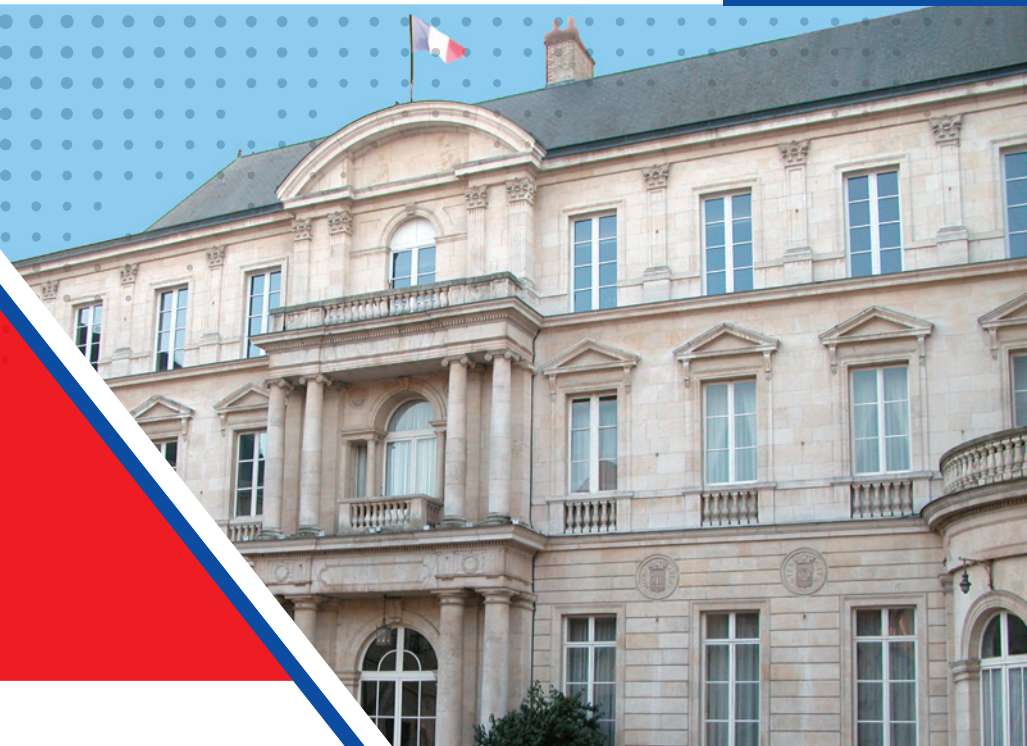


RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

2018

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS	5
L'ÉTAT, GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS	6
Sécurité publique : lutte contre le risque terroriste et maintien de l'ordre	6
Sécurité routière : la prévention et les contrôles routiers pour lutter contre la mortalité	7
Sécurité civile : anticiper les risques et gérer les crises	8
Sécurité sanitaire et protection du consommateur	10
L'ÉTAT SOUTIEN L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	12
L'État participe au développement économique du territoire	12
L'État a mis en place des dispositifs en faveur de l'emploi	14
L'État accompagne le monde agricole	16
L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	18
Aides de l'État en soutien au développement des territoires	18
La rénovation de l'habitat privé : meilleur résultat du programme Habiter Mieux depuis son lancement en 2010	21
La préservation des richesses environnementales, historiques et culturelles du territoire	22
La présence de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales	23
L'ÉTAT AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE	28
Logement : de la mise à l'abri à la lutte contre l'habitat indigne et insalubre	28
L'accueil et l'intégration des ressortissants étrangers	31
Le renforcement de l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités	32
La mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires politiques de la ville (QPV)	34
Soutien à la jeunesse, au tissu associatif et encouragement à la pratique sportive	35
L'ÉTAT MODERNISE LE SERVICE PUBLIC	38
Simplifier les démarches et faciliter l'accès aux services publics	38
Poursuivre et accompagner la dématérialisation des démarches	39
Réorganiser les missions de l'Etat	41



AVANT-PROPOS

Pierre Pouëssel,
Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret



J'adresse mes remerciements à tous les agents de l'État, qui s'engagent chaque jour pour accompagner les citoyens, les collectivités et tous les acteurs du territoire.

La protection des populations est la première des missions de l'État. Tant en matière de lutte contre la menace terroriste que de maintien de l'ordre, les forces de sécurité intérieure se sont fortement mobilisées en 2018 pour assurer la protection de tous.

Mais l'action de l'administration va bien au-delà.

Garant de la cohésion entre les territoires, l'État se tient aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets.

Chargé d'assurer une solidarité effective entre les citoyens, il investit de nombreux champs pour améliorer l'insertion des plus fragiles, qu'il s'agisse du logement, de la lutte contre le chômage, ou encore de la facilitation de l'accès aux droits.

Dans l'exercice de leurs missions, les agents ont pour constante préoccupation d'améliorer la qualité du service public. Grâce à leur implication, la modernisation de l'État se poursuit, dans un esprit d'efficacité et de simplification.

Plus qu'un descriptif détaillé de l'ensemble des services de l'État, ce rapport d'activité 2018 témoigne de l'engagement concret des fonctionnaires pour les loirétains. Il donnera au lecteur quelques grandes clés de compréhension des missions et des projets portés au quotidien par l'administration.

L'ÉTAT, GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

La mission première de l'État est d'assurer la sécurité des populations. Les services de l'État se mobilisent pour prévenir et anticiper les risques, qu'ils soient terroristes ou naturels, mais aussi pour lutter au quotidien contre la délinquance et la mortalité sur les routes.

I – Sécurité publique : lutte contre le risque terroriste et maintien de l'ordre

DÉLINQUANCE GÉNÉRALE, UN BILAN PLUTÔT POSITIF : - 2%

...avec une diminution des atteintes aux biens...

↘ - 4,80%

ATTEINTES AUX BIENS

- 7,71% de cambriolages
- 2,46% de vols d'automobiles

...mais une progression des atteintes volontaires à l'intégrité physiques (AVIP)

↗ + 5,56%

ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1 - Sécurisation renforcée contre la menace terroriste

Après les attaques terroristes survenues en France en 2018 (à Carcassonne et Trèbes le 23 mars, à Paris le 12 mai et à Strasbourg le 11 décembre), des consignes ont été régulièrement adressées, dans le cadre du plan Vigipirate, aux maires, aux gestionnaires de centres commerciaux, aux responsables de lieux de culte et aux opérateurs publics et privés, afin d'assurer la sécurité des sites sensibles et la protection des systèmes d'information face aux risques d'attaques cybernétiques.

Pour sécuriser les 42 manifestations qui ont rassemblé plus 3 000 personnes dans le Loiret en 2018, ce sont :

- 25 réunions, rassemblant les collectivités concernées, les forces de sécurité intérieure, les organisateurs et les services de secours pour élaborer un dispositif de sécurité adapté à la configuration des lieux et la nature de la manifestation, qui ont été organisées sous l'égide de la préfecture ;
- 11 périmètres de protection qui ont été établis sur demande du préfet.

En outre, le Loiret a bénéficié de la présence d'une section Sentinelle pendant 41 semaines en 2018 (contre 25 semaines en 2017), en renfort

des capacités de réaction des forces de sécurité intérieure en cas d'attentat. Elle a permis d'assurer la surveillance des sites sensibles et la protection ponctuelle des zones d'affluence aux heures de concentration du public.

2 - Intensification de la prévention de la radicalisation

Deux dispositifs permettent d'assurer la lutte contre la radicalisation : le « groupe d'évaluation départemental » de la radicalisation, qui réunit chaque semaine les principaux partenaires oeuvrant dans le domaine de la sécurité publique, et la cellule de prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles (CPRAF). Outre ces deux dispositifs, de nouvelles opérations de sensibilisation ont été menées :

- tenue d'un spectacle sur les dangers d'internet et les risques de manipulation sur les réseaux sociaux dans quatre établissements scolaires (collèges et lycées) ;
- interventions auprès d'entreprises telles qu'Amazon et ID Logistics, mais également le Groupe La Poste, sur le phénomène de radicalisation djihadiste.

→ La forte mobilisation des forces de l'ordre face aux actions menées par les «gilets jaunes»

Alors que l'activité des personnels de police et gendarmerie était déjà très chargée en termes de prévention du terrorisme, de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière, la fin de l'année 2018 a vu naître le mouvement revendicatif dit des « gilets jaunes ». Les différentes manifestations ont dès lors nécessité une réponse adaptée et circonstanciée avec une mobilisation forte de l'ensemble des services de l'État (forces de sécurité intérieure, préfecture...), du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), mais également des collectivités et des opérateurs, aussi bien sur le terrain qu'en préfecture, dans le cadre de l'activation à 6 reprises du Centre Opérationnel Départemental.

Au plus fort du mouvement, le samedi 17 novembre 2018, ce sont 46 manifestations

rassemblant au total 4300 « Gilets jaunes » qui ont été dénombrées dans le Loiret. Chaque samedi, jusqu'à la fin du mois décembre, une quinzaine de manifestations ont été en moyenne constatées, rassemblant de 200 à 2 000 personnes.

Les actions recensées ont généré des perturbations à la circulation automobile, à l'activité commerciale et quelques tensions, sans gravité, entre gilets jaunes et usagers de la route. Pour respecter la liberté de circulation, le préfet a fait libérer des ronds-points occupés par des gilets jaunes, en engageant les forces de sécurité intérieure. Il a par ailleurs demandé aux Forces de Sécurité Intérieure (FSI), de veiller à tout mettre en oeuvre pour faciliter au maximum, dans les limites de leur capacité opérationnelle, l'accès aux commerces. »

II - Sécurité routière : la prévention et les contrôles routiers pour lutter contre la mortalité

1 - Une augmentation des contrôles routiers et la poursuite des actions de prévention

- ↗ **+ 3,5%** de contrôles routiers en zone police ;
- ↗ **+ 38%** de dépistages de produits stupéfiants en zone gendarmerie ;
- ↗ **+ 5,7%** de décisions de suspension immédiate de permis conduire, principalement pour excès de vitesse, alcoolémie et usage de stupéfiants.

De nombreuses actions ont, en outre, été menées dans le département en matière de prévention du risque « alcool/stupéfiants », notamment dans les lycées et établissements d'enseignement professionnel, les entreprises et en milieu festif (fêtes étudiantes). Ainsi, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, l'action « conduites addictives et sécurité routière » a été reconduite pour sensibiliser les élèves des classes de première des lycées, des Centres de Formation des Apprentis et des Maisons Familiales et Rurales.

Malgré les efforts, une mortalité routière qui reste en hausse

45 tués : ↗ **+ 21,6%**
 602 accidents : ↘ **-1%**
 742 blessés : ↗ **+0,9%**



Contrôles routiers de la police nationale

2 - La définition des grands axes de la politique locale de sécurité routière

Le Document général d'orientation (DGO), signé le 3 octobre 2018 en présence de M. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, fixe pour une durée de 5 ans les grands axes de la politique locale de sécurité routière. Il a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux de la sécurité routière : services de l'État, conseil départemental, collectivités, procureurs, forces de l'ordre, associations.

Le travail mené a permis de dresser l'état des lieux des cinq dernières années de la politique locale de sécurité routière, d'identifier les facteurs d'accidents les plus significatifs et de définir de nouvelles orientations, pour lutter contre l'insécurité routière dans le Loiret. Les domaines de l'infrastructure, de l'information, de la formation, de l'éducation et du contrôle/sanction feront l'objet d'une attention particulière.



Signature du DGO le 3 octobre 2018 en présence de M. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

III – Sécurité civile : anticiper les risques et gérer les crises

Dans le contexte actuel de recrudescence des événements climatiques et des menaces terroristes, ont été menés :

1 - L'actualisation du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) par le préfet, en partenariat avec les différents services de l'Etat

Accessible aux collectivités, aux acteurs économiques et aux citoyens, le DDRM recense l'ensemble des risques technologiques et naturels majeurs et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement dans le Loiret.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- les **risques naturels** : inondation, intempéries hivernales exceptionnelles, tempêtes et orages, canicule, pollution atmosphérique, mouvements de terrain (effondrements de cavités souterraines et retrait-gonflements d'argile) ;
- les **risques technologiques** : risque industriel (installations classées, sites Seveso...), transport de matières dangereuses, risque nucléaire (extension des périmètres des 3 centrales nucléaires Dampierre-en-Burly, Belleville-sur-Loire et Saint-Laurent-des-eaux de 10 km à 20 km) ;
- le **risque terroriste**.

Les informations mises à disposition dans le DDRM permettent aux maires d'élaborer ou de réviser

les plans communaux de sauvegarde (PCS) et les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM), avec des données plus précises et fiables.

Le bureau de la protection et de la défense civiles de la préfecture du Loiret ainsi que les sous-préfectures de Pithiviers et de Montargis apportent aux communes une assistance personnalisée dans l'élaboration et la révision de leur PCS.

2 - L'approfondissement de la connaissance du phénomène des inondations

À la suite des inondations de 2016, un travail important d'actualisation de la connaissance des phénomènes d'inondation a été engagé.

Les travaux de **cartographie de la crue sur le bassin du Loing sont désormais quasiment finalisés**. La livraison des atlas des zones inondables dans le Cosson et des affluents du Loing aura lieu courant 2019.

Le cahier des charges et le plan de financement de l'étude qui vise à approfondir la connaissance du fonctionnement **du bassin versant de la Retrève** et à esquisser les contours d'un futur plan d'aménagement global du bassin, ont été validés. Réalisée par le BRGM et le CEREMA, d'un montant total de 400 000 € environ, cette étude est co-financée par l'Etat, le BRGM, COFIROUTE, le Conseil départemental du Loiret, Orléans Métropole et les communautés de communes Beauce Loirétaine et de la Forêt.

3 - La poursuite des travaux de fiabilisation des travaux des digues du Val d'Orléans

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV, les travaux du programme de fiabilisation des digues du val d'Orléans se sont poursuivis en 2018 avec la réalisation d'écrans étanches dans le corps de digue sur les sites de Sigloy et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour 3,5 M€. Les opérations se poursuivront en 2019 et 2020 (gestion des surverses, retrait de canalisations complexes). En parallèle, des programmes de fiabilisation permettant de renforcer les autres vals prioritaires du département sont en cours de finalisation sur les vals de Sully et Ouzouer.



4 - La mise à jour de la planification et l'organisation d'exercices pour préparer la gestion de crises...

En 2018, 6 plans ORSEC ont été approuvés, et notamment le plan « nombreuses victimes attentats » et le plan « iode ». Ont été par ailleurs organisés 4 exercices de sécurité civile dont un exercice inondation Loire.

Travaux de fiabilisation des digues à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Focus sur l'exercice inondation Loire du 12 au 16 novembre 2018.

En collaboration avec trois départements de la région Centre (Cher, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire) et le niveau zonal, s'est tenu un exercice simulant une crue majeure de la Loire. Il a nécessité une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la gestion de crise dans le département : une quinzaine de communes, qui ont pu tester leur système de gestion de crise avec la mise en place de leur plan communal de sauvegarde (PCS), de nombreux services de l'État, des EPCI et des opérateurs.

Cet exercice avait pour objectif d'actualiser le plan d'organisation des secours en cas



d'inondation Loire et permettra d'engager début 2019 la révision du plan ORSEC inondation Loire puis celle du plan d'évacuation massive de l'agglomération orléanaise.

La prise de décision d'évacuer les vals du Giennois et de l'Orléanais ainsi qu'une partie de l'agglomération orléanaise ont notamment été jouées. Le préfet a pu prendre cette décision notamment grâce à l'expertise technique des agents de la DDT, chargés du plan de surveillance des levées.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé pendant 4 jours et la cellule d'information aux élus pendant 3 jours.



5 - ...et la gestion de la crise neige de février 2018

En 2018, la préfecture a géré les conséquences de l'épisode neigeux qui a touché l'Ouest de la France du 5 au 10 février 2018, en collaboration avec les services de l'État (FSI, DDT, zone de défense et de sécurité Ouest), le SDIS, les collectivités territoriales (conseil départemental) et les sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, APRR).

Cette crise a entraîné des difficultés de circulation des poids lourds en région Île-de-France. En conséquence, des arrêtés d'interdiction de circulation des poids lourds ont été pris en Île-de-France et dans la plupart des départements limitrophes.

Dès le lundi 5 février, le Loiret a géré une cellule de crise qui a été maintenue jusqu'au vendredi 9 février. Une cellule d'information du public (CIP) a été mise en place à partir du jeudi 8 février, pendant 2 jours.

En matière de risques technologiques et d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ont été pris :

- un arrêté préfectoral prescrivant la réalisation, sur le dépôt pétrolier de Saint- Jean-de-Braye, des mesures supplémentaires de réduction des risques selon un échéancier allant jusqu'en 2022 dans le cadre des actions issues du plan de prévention des risques technologiques (9 PPRT approuvés dans le Loiret). Ces mesures d'un montant supérieur à 8 M€ sont co-financées par l'exploitant, les collectivités territoriales et l'État.
- 60 arrêtés d'autorisation d'exploiter, d'enregistrement, de prescriptions complémentaires
- 31 arrêtés de mise en demeure
- 10 arrêtés de sanctions administratives (consignation, astreintes, amendes)

En outre, 302 inspections d'ICPE se sont tenues.

IV – Sécurité sanitaire et protection du consommateur

1 - Participation aux travaux du schéma départemental d'alimentation en eau potable

L'agence régionale de santé (ARS) a participé activement à la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable piloté par le Conseil départemental qui sera adopté au cours du premier trimestre 2019. Le nouveau schéma propose un état des lieux des services gestionnaires, de la qualité de l'eau distribuée, de la sécurité de l'approvisionnement et de la disponibilité de la ressource. Il formule des propositions en matière de mise en conformité, de sécurisation et de gestion patrimoniale. Dans ce cadre, l'ARS a mis à disposition des données, a contribué à leur exploitation et a effectué avec les autres membres du comité technique (département, les deux agences de l'eau et la DDT) un travail de contrôle qualité et de cohérence du schéma.

2 - Gestion de l'épidémie de rougeole

Dans le contexte épidémique de rougeole survenue en région Centre-Val de Loire en début d'année

2018, marqué en particulier par des foyers actifs dans la communauté des gens du voyage, l'ARS et le Centre de vaccination du Loiret ont pris des mesures adaptées.

Des actions de vaccination ont été organisées par le centre de vaccination du Loiret et les services de la protection maternelle et infantile sur les aires d'accueil de gens du voyage du département en début d'année 2018.

Il a été également proposé un rattrapage vaccinal préventif, en amont du rassemblement, pendant l'école biblique et durant le rassemblement. Ainsi, sur les 800 à 1000 personnes présentes pendant l'école biblique (200 élèves pasteur et leurs familles), 206 personnes ont été vues en consultation.

Pendant le rassemblement Vie et Lumière, du 28 avril au 5 mai 2018, un centre de vaccination a été mis en place sur le site, ainsi qu'au niveau de l'antenne médicale portée par le centre hospitalier de Gien. Des maraudes ont permis d'échanger sur la vaccination, son bénéfice/risque, de faire la lecture de carnets de vaccination et d'évaluer les besoins, puis d'orienter vers le centre

de vaccination installé sur le site. Ces actions ont contribué à identifier et lever certains freins à la vaccination.

Le bon déroulement des actions proposées a été facilité par l'engagement et le soutien des différents partenaires : centres de vaccination du Loiret ainsi que du Cher et de l'Indre, services

de la PMI du Loiret, préfecture, gendarmerie, association Vie et Lumière, CH de Gien, CHRO, Santé Publique France. Cette expérience inédite a permis de nouer des partenariats et conduira très vraisemblablement à reconduire des actions de vaccination pendant les prochains rassemblements « Vie et Lumière » de Nevoy.

En chiffres

→ **surveillance de la chaîne alimentaire** : 98 inspections dans des établissements de production ou d'importation, 361 contrôles et 48 inspections en restauration commerciale et collective, métiers de bouche, grande distribution

→ **protection physique et économique des consommateurs** : 716 visites de professionnels exerçant leur activité dans le Loiret, dont 182 contrôles de sites internet, contrôle de 112 établissements d'activités physiques et sportives, 97 demi-journées d'accueil des consommateurs et réponse à 292 réclamations et demandes

→ **qualité des eaux** : 3000 actes de prélèvement sur les eaux de consommation humaines et plus de 200 prélèvements sur les eaux conditionnées, contrôle sanitaire des eaux de loisirs des 82 piscines (permanentes et saisonnières) représentant 161 bassins et 6 lieux de baignades

→ **santé et protection animale** : suivi sanitaire, au titre de la rage de 28 chiens ou chats importés illégalement de pays infectés, 63 contrôles réalisés au titre de la protection animale, établissement de 411 certificats sanitaires nécessaires à l'exportation d'autant de lots d'animaux vivants

L'ÉTAT SOUTIEN L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'État soutient le développement économique des territoires, au plus près des besoins des entreprises, et en partenariat avec les collectivités. Il participe à la lutte contre le chômage en investissant dans les compétences. Il se tient aux côtés du monde agricole pour soutenir son activité et accompagner ses évolutions.

I – L'État participe au développement économique du territoire

1 - Des aides fiscales en soutien aux entreprises

→ 2018, dernière année pour le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Pour cette dernière année au titre de laquelle une demande CICE pouvait être déposée, 5 287 entreprises du Loiret soumises à l'impôt sur les sociétés et 1 214 entreprises individuelles ont bénéficié d'une restitution au titre du CICE 2017, pour un montant global de 68 M€ (soit environ 650 entreprises et 20 M€ supplémentaires à l'an passé).

Les procédures de préfinancement au titre du CICE 2018 ont concerné 92 entreprises pour un montant global de 25 M€.

Le CICE, supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019, est remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires, afin de renforcer l'efficacité de la mesure sur l'emploi peu qualifié.

→ Les remboursements de crédit de TVA et les restitutions d'impôt sur les sociétés

13 967 demandes de remboursement de crédit de TVA et 2 716 demandes en restitution d'impôt sur les sociétés ont été traitées. 91,50 % des demandes reçues ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours (contre 89,60 % en 2017).

2 - Soutien au développement des entreprises sur le territoire

→ La revitalisation des territoires

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Loiret a instruit 6 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et a participé au bon déroulement de 6 procédures de licenciements collectifs.

Dans le prolongement des PSE, les entreprises de plus de 1 000 salariés peuvent être assujetties à une obligation de revitalisation des territoires impactés par les licenciements économiques auxquels elles ont procédé. Par des conventions, la DIRECCTE contribue aussi aux moyens de l'association Revi'centre, fonds régional dédié à la revitalisation et créé en 2017.



Visite de l'entreprise Martinet à La Selle-sur-le-Bied le 12 décembre 2018 par M. Paul LAVILLE, sous-préfet de l'arrondissement de Montargis.

Les activités sur le champ des mutations économiques c'est aussi :

→ **le recours à l'activité partielle** : 85 autorisations données à des entreprises du Loiret pour près de 54 000 heures non travaillées et indemnisées pour un montant de 410 000 €

→ **les allocations temporaires dégressives** : 23 conventions pour 128 salariés, 119 paiements pour un montant de 95 000 €

Le commerce extérieur (hors matériel militaire) en 2018

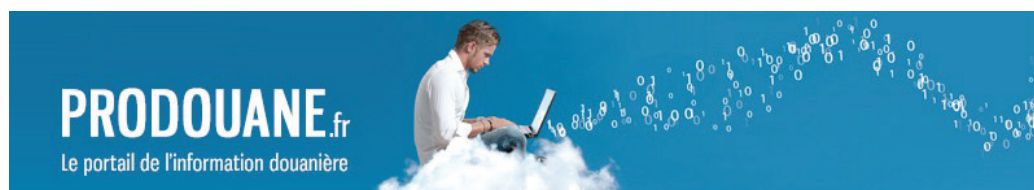
Comme en 2016 et 2017, la balance commerciale présente en 2018 **un excédent de 206 M€**.

Le montant des exportations du Loiret s'élève à près de 8 905 M€ ; à l'importation, les opérations ont porté sur 8 700 M€, soit 46,1 % des opérations régionales.

Les 5 bureaux de douane de la direction Centre-Val de Loire ont eu à traiter en 2018 plus de 102 000 déclarations de douane (41 000 à l'import et 61 000 à l'export). Le bureau d'Orléans concentre environ 49 % du trafic régional.

Le dédouanement en ligne par traitement automatisé et la dématérialisation de la déclaration douanière ont permis d'accélérer en 2018 le temps de passage de douane des marchandises.

Ce temps est désormais de 1 minute et 58 secondes au plan régional et de 1 minute et 37 secondes pour le bureau d'Orléans (contre 2 minutes et 20 secondes en 2017).



→ Faciliter les projets de développement

Les services de l'Etat (préfecture, sous-préfecture, direction départementale des territoires (DDT) et direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) notamment) organisent régulièrement des réunions de travail avec les collectivités afin de faciliter et coordonner les procédures.



Pour l'arrondissement de Pithiviers, deux projets phare ont été ainsi concrétisés en 2018 :

- la création d'un musée de l'imprimerie et l'obtention d'une subvention de 280 000 € pour le financement d'un ensemble d'actions muséographiques et de communication. Inauguré le 16 octobre 2018 à Malesherbes (*photo ci-dessus*), à proximité de l'un des sites de production du groupe Maury Imprimeur, l'Atelier Musée de l'imprimerie contribue au développement et à l'attractivité touristique de l'arrondissement.

- l'usine de méthanisation d'Escrennes, inaugurée en octobre 2018.

Plusieurs autres projets sont en cours (ZAC d'Auxy, déplacement de l'Intermarché de Puisseaux...) dont certains font l'objet d'un suivi : le parc multimodal d'activité de 260 000 m² à Boisseaux qui serait susceptible de créer près de 1 200 emplois.

→ L'Instance de Coordination et de Concertation (ICC) locale sur le Grand Carénage des CNPE de Belleville-sur-Loire et Dampierre-en-Burly

Le «grand carénage» est un programme industriel qui porte sur des investissements et des travaux de maintenance de grande envergure. Pour que le territoire puisse bénéficier de ce programme, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire ont mis en place avec EDF, en 2017, des groupes de travail pour favoriser l'insertion des entreprises dans ces chantiers, pour développer les volumes d'affaires des entreprises régionales et pour développer l'emploi en région Centre-Val de Loire.

L'ICC doit permettre d'assurer le bon déroulement, localement, du projet industriel d'EDF que constitue le grand carénage, tout en permettant au territoire de bénéficier de ses retombées économiques. Cette instance, pilotée par le Sous-Préfet de Montargis, a été installée le 20 novembre 2018 à Gien, et a vocation à piloter l'ensemble des actions menées localement au sein de groupes de travail (emploi, développement économique et accueil et hébergement).

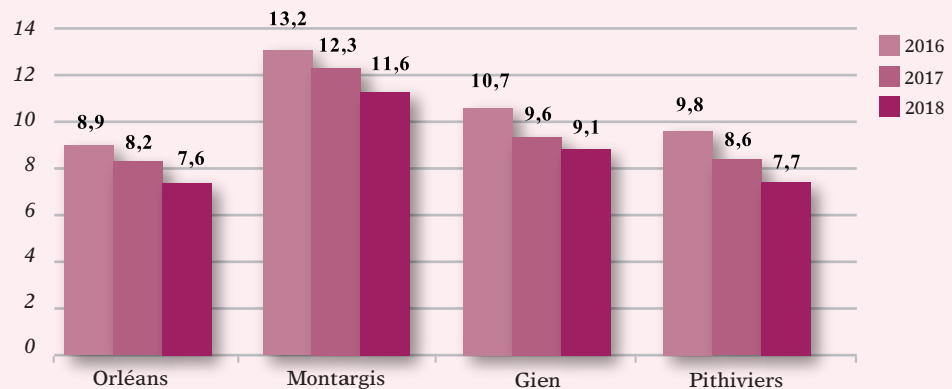


II - L'État a mis en place des dispositifs en faveur de l'emploi

Confirmation de la baisse du chômage dans le Loiret depuis 2016

Au 4^{ème} trimestre 2018, le taux de chômage du département du Loiret s'établit à 8,5%, soit un taux légèrement plus élevé que le taux régional et identique au taux national.

Il est à noter que ce taux a diminué en une année (-0,2 point).



Fin 2018, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 35 230 dans le Loiret (+1,7 % sur un an).

Si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté en une année, ce constat est moins marqué concernant les demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité ou non dans le mois (catégorie A, B et C) : 60 510 en moyenne (+0,2 % sur un an).

Cette hausse sur une année ne concerne que des femmes, les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans.

1 - Déploiement des Comités de développement de l'emploi (CODEVE)

En 2018, l'Etat s'est attaché au déploiement dans chaque bassin d'emploi des CODEVE, nouvel outil d'animation de la politique de l'emploi, qui mobilisent l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique. Les actions menées visent à répondre aux problématiques locales liées à l'emploi, notamment aux difficultés de recrutement des entreprises.

C'est dans ce cadre, que les principaux membres du CODEVE du bassin orléanais (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Conseil Départemental, Orléans Métropole, Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), UD-DIRECCTE), se sont mobilisés afin de proposer des solutions aux difficultés de recrutement rencontrées par l'entreprise DERET Logistique. Plusieurs réunions de travail avec l'entreprise ont permis d'aboutir à la formalisation d'une charte d'engagements réciproques entre l'entreprise et les membres du CODEVE et à la proposition d'une offre de services concertée. Grâce à la mobilisation des membres du CODEVE, parmi les 308 postes proposés, toutes qualifications confondues, 295 postes ont été pourvus en CDD de plus de 6 mois ou en CDI.

2 - Les Parcours Emploi Compétence (PEC)

L'année 2018 a été marquée par un changement de philosophie dans la mise en oeuvre des contrats aidés, désormais appelés « Parcours Emploi Compétence » (PEC). Les PEC reposent sur 2 principes :

- un ciblage des publics les plus éloignés de l'emploi, qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières ;
- une sélection des employeurs sur leur capacité à proposer un poste permettant d'acquérir des compétences transférables et d'assurer un véritable suivi du salarié en lui proposant des actions d'accompagnement et de formation.



Signature du premier contrat PEC le 14 mars 2018 à Meung-Sur-Loire par Mme Nathalie HAZOUME-COSTENOBLE, secrétaire générale adjointe, les Représentants de l'UNA, de Pôle Emploi, et la bénéficiaire du contrat PEC.

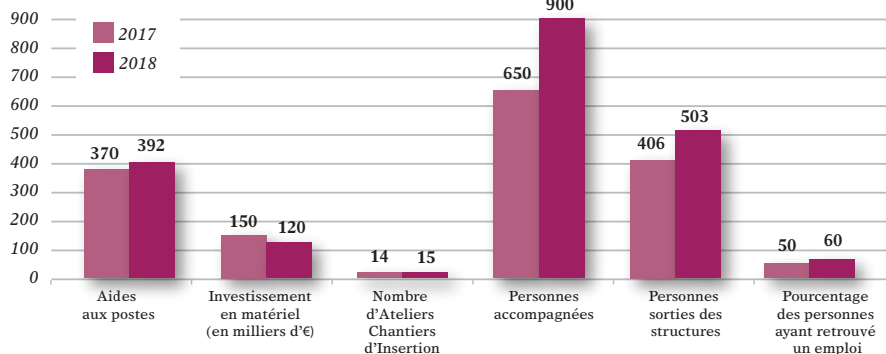
3- L'insertion par l'activité économique (IAE)

La DIRECCTE du Loiret accompagne les structures de l'IAE (SIAE) dans leur développement en finançant principalement des aides aux postes et de l'investissement en matériel, pour un total de 4,5 millions d'euros en 2018. Les activités des structures de l'IAE se situent notamment dans les espaces verts, le maraîchage, le tri et le démantèlement des déchets (textiles, électriques,

électroniques), le second oeuvre bâtiment, et les services aux personnes.

L'ensemble des personnes prises en charge a pu bénéficier d'un accompagnement à la résolution de certains freins à leur employabilité (santé, logement, mobilité,...). Elles ont aussi toutes développé leur expérience professionnelle.

Les résultats de l'IAE en 2018



La Garantie Jeunes en chiffres

La Garantie Jeunes est un dispositif d'accompagnement renforcé pour les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en études). Elle a été confortée en 2018 :

- **719 jeunes** (contre 632 en 2018) **sont entrés dans le dispositif en 2018**, pour un objectif de 705 personnes
- **23% sont des jeunes issus des Quartiers politiques de la ville (QPV)**
- **558 sorties** ont été faites depuis la mise en place du dispositif, permettant une issue positive dans 84% des cas
- **Un tiers des jeunes sont revenus dans l'emploi.**

4 - le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2019-2022 : un levier pour consolider les réussites et accompagner les transformations

L'objectif du PIC est, sur cinq ans, au niveau national, de former un million de demandeurs d'emploi de longue durée et un million de jeunes peu qualifiés afin de pourvoir les postes dans métiers les plus porteurs (dans la région, la logistique, l'aide à la personne, la restauration hôtellerie, la sécurité, l'industrie,...).

Via le PIC, l'État contribue à hauteur de 15 milliards d'euros sur 5 ans à l'orientation et à la formation, aux côtés de la Région, des partenaires sociaux et des acteurs de l'emploi et de la formation.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PIC en région Centre-Val de Loire, 3 conventions ont été signées le 24 avril 2018, à l'université d'Orléans, par le Préfet de Région, le Président de Région, les partenaires sociaux (président et vice-président du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation, le COPAREF) et la directrice régionale de Pôle Emploi :

- une convention-cadre État-Région et partenaires sociaux,
- une convention financière État-Région,
- une convention financière Région-Pôle Emploi.

Au total, ce sont 26 millions d'euros,



financés par l'État et les partenaires sociaux, qui ont été investis en 2018. Cette enveloppe a permis de réaliser plus de 6 000 actions de formation supplémentaires pour les publics les plus éloignés du marché du travail.

Ces actions ont été mises en oeuvre par le Conseil Régional avec l'appui de Pôle Emploi.



La signature d'une Charte régionale « Ensemble des Compétences pour l'Emploi » le 24 avril 2018 a clôturé ces engagements partenariaux.

Les services de l'État garantissent l'effectivité du droit au travail

En matière de rupture conventionnelle :

→ **3851 ruptures conventionnelles homologuées**, notamment via le portail de saisie TeleRC.gouv.fr qui simplifie les formalités et limite les risques d'erreur dans le décompte des indemnités de rupture et des délais.

En matière d'inspection du travail :

→ **2135 interventions des agents de contrôles** (dont 1054 contrôles et 496 enquêtes) ayant abouti à : 299 décisions (licenciements représentants du personnel, durée du travail...), 82 décisions de chantier, 70 mises en demeure, 1647 courriers d'observations écrites, 48 procès-verbaux, 29 amendes administratives (durée du travail, installations sanitaires...) dont 5 concernant les prestations de service internationales

→ **114 interventions effectuées sur le champ de l'amiante**

→ **66 interventions sur le travail illégal** donnant lieu à 3 procès-verbaux

→ **79 interventions concernant la prestation de service internationale** conduisant à 5 sanctions administratives.



III- L'État accompagne le monde agricole

1- Les études préalables et les mesures de compensation collective agricole

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) formule un avis sur les mesures qu'envisage de prendre un maître d'ouvrage en compensation de l'impact de son projet sur les terres agricoles et l'économie des territoires.

La CDPENAF a émis un avis sur six études préalables et sur des mesures de compensation collective d'un montant d'investissement global de 1 918 909 €.

Les mesures de compensation retenues sont diverses et ouvertes : remise en culture de friches agricoles, aide à l'investissement pour

l'installation de stations météorologiques, acquisition de matériels collectifs, ou encore aide à la construction d'un méthaniseur.

2- Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) : retour à un calendrier normal d'instruction

2018 est l'année du retour à un calendrier normal pour l'instruction des aides de la PAC : en effet, à la mi-octobre, 90% des exploitants recevaient une partie de leurs aides, et au 31 décembre 2018, près de 100% des exploitants en recevaient le solde, pour un montant total de près de 74 M € provenant de fonds européens.

Les aides du programme régional de développement rural 2014-2020 (second pilier de la PAC) ont



également permis de soutenir l'agriculture et le développement rural, via :

- l'accompagnement du changement des pratiques agricoles, pour réduire les pressions sur l'environnement, dans 240 exploitations bénéficiaires des « mesures agro-environnementales et climatiques » ;
- l'aide à l'agriculture biologique pour 114 exploitations ;
- l'aide au maintien de l'activité d'élevage dans les zones défavorisées par certaines caractéristiques physiques du territoire, qui a concerné 155 éleveurs pour un montant total de 1,2 M € ;
- l'octroi d'indemnités compensatoires de handicap naturel à 194 demandeurs ;
- l'incitation des agriculteurs à s'assurer contre les risques climatiques, via un remboursement

partiel du montant de la cotisation d'assurance des 1453 agriculteurs demandeurs ;

- l'aide aux investissements agricoles (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) dans 36 exploitations agricoles, pour un montant total de 1,34 M € ;
- l'appui à l'installation de 38 jeunes agriculteurs pour un montant total de 1,3 M €,
- le soutien aux projets innovants en zone rurale, soit 23 projets Leader, pour un montant total de 540 000 €.

La PAC en chiffres

→ 2820 exploitants ont bénéficié des aides du premier pilier de la PAC (liées aux surfaces cultivées et au cheptel élevé)

Une aide aux éleveurs suite à la longue sécheresse de 2018

Après un hiver et un printemps 2018 très pluvieux, une longue sécheresse a sévi de mi-juin jusqu'à fin octobre. Ces conditions météorologiques ont provoqué un arrêt de la pousse dès juillet, obligeant les éleveurs à affourager très tôt leurs animaux en utilisant les stocks de fourrage de l'hiver à venir. Afin de compenser la perte en quantité et en qualité des fourrages, un taux de dégrèvement de 30 % a été appliqué d'office sur la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) pour toutes les prairies du département.



Ce dégrèvement a porté sur 21 500 hectares pour un total d'environ 80 000€.

3 - Des actions pédagogiques autour des contrôles en exploitation agricole



Afin de permettre aux agriculteurs de mieux se préparer aux contrôles relevant de la conditionnalité des aides PAC, et dans la continuité du premier document créé en 2017 sur le thème des contrôles « environnement » en exploitation agricole, la DDT a publié en 2018 un document permettant de se préparer aux contrôles phytosanitaires. Ce document très synthétique, intitulé « anticiper et se préparer au contrôle - c'est dans la poche », résume toutes les informations nécessaires au bon déroulement du contrôle. Il est en ligne sur le site de la préfecture.

D'autres publications du même type suivront en 2019. Par ailleurs, dans le but de renforcer l'acceptation des contrôles, la DDT a organisé

trois contrôles pédagogiques auprès des exploitants agricoles (*photo ci-dessous*). Le contrôle pédagogique permet de revenir sur chacune des exigences réglementaires à respecter, qu'elles soient européennes, nationales, voire régionales, en suivant pas à pas le déroulement d'un contrôle afin de mieux l'anticiper et s'y préparer :

- le 23 janvier 2018 au Lycée agricole du Chesnoy, sur le thème de l'éligibilité aux aides, l'identification ovine/caprine et la santé animale, avec 28 éleveurs et une classe de BTS ;
- le 10 septembre 2018 au Lycée agricole du Chesnoy, sur le thème de l'environnement (utilisation des nitrates), avec 9 participants ;
- le 25 septembre 2018, dans une exploitation agricole, sur le thème de l'environnement (utilisation des nitrates) et de la santé végétale (utilisation de produits phytopharmaceutiques), devant 32 participants.



L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'égalité d'accès aux services publics, la valorisation du bâti et du patrimoine, le bien-être des citoyens sont au cœur des missions de l'État. L'accompagnement des collectivités par l'État territorial contribue à l'atteinte de ces objectifs.

I - Aides de l'Etat en soutien au développement des territoires

1 - Attractivité des territoires et maintien des services de proximité

→ La signature des contrats locaux de santé des territoires ruraux de l'Orléanais

Avec la signature, le 19 septembre dernier, du Contrat local de santé des Territoires Ruraux de l'Orléanais, le Loiret est maintenant entièrement couvert. 4 autres Contrats locaux de santé avaient déjà été signés : CLS de l'agglomération orléanaise, du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, du Pays Giennois et du Montargois Gâtinais. En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, les contrats locaux de santé, qui sont portés conjointement par l'Agence régionale de santé et les collectivités, poursuivent ainsi un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

→ La poursuite de la mise en oeuvre des contrats de ruralité

A été poursuivie la promotion et la mise en oeuvre des contrats de ruralité (sur 4 ans : 2017-2020) autour de 6 volets d'investissement : l'accès aux soins et aux services, la revitalisation des centres-bourgs, l'attractivité du territoire, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

→ Le lancement du programme « Action Coeur de Ville »

En 2018, le programme Action Coeur de Ville, qui vise à la fois à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle moteur de ces villes sur le territoire a bénéficié à 3 collectivités loirétaines.

Action Coeur de Ville : une démarche partenariale

En 2018, Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé le programme Action Coeur de Ville : une démarche partenariale pour accompagner 222 territoires dans leur projet de développement. Elaboré en concertation avec tous les acteurs, cette démarche au service des territoires doit pouvoir d'adapter à chaque configuration, « faire du sur-mesure » en fonction des besoins réels, présents comme à anticiper.

Trois collectivités du Loiret, Gien, Montargis et Pithiviers, ont été retenues. L'Etat accompagne ces collectivités dans leurs démarches, leurs recherches de financement et de partenariats. Son action s'inscrit dans celle d'un Etat facilitateur, expert et incitateur.

Avec la loi ELAN, ces communes et d'autres, vont pouvoir signer avec l'Etat des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT). Elles ont pour objet la mise en oeuvre d'un projet intégré et durable de territoire qui adaptera et modernisera le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire. Elles doivent améliorer l'attractivité de ce dernier dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.





Signature du (CLS) des Territoires Ruraux de l'Orléanais entre la Préfecture du Loiret, l'Agence régionale de santé, le Conseil régional, le Conseil départemental du Loiret, la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret, le Pôle d'équilibre territorial et rural Forêt d'Orléans Loire Sologne, le Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Loire Beauce, le Pays Sologne Val Sud et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Renforcement du réseau des Maisons de Santé Pluri-disciplinaires (MSP) et des Maisons de Services au Public (MSAP)



Maison de santé des Longues Allées à Saint-Jean-de-Braye, inaugurée le 30 juin 2018

Une attention particulière a été portée à l'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux. En effet, la déprise médicale est une difficulté dans le Loiret, et dans ce contexte les MSP qui favorisent l'accès aux soins sont à développer.

Ainsi, 17 sites de MSP fonctionnent. Deux MSP sont en construction à Saint-Jean-de-la-Ruelle et La Chapelle-Saint-Mesmin. D'autres projets sont également en préparation à Olivet et à Orléans « centre-ville ».

L'accès aux services fonde l'égalité des citoyens et des territoires. A ce titre, les créations de MSAP accueillant administrations et opérateurs de l'Etat seront soutenues et accompagnées. Le dispositif des MSAP a été mis en place il y a trois ans avec l'installation de la première maison à Beaune-la-Rolande portée par la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais.

Ces structures articulent, en un lieu unique, présence humaine et outils numériques. Elles forment une des réponses aux attentes du public et lui permettent de disposer d'une offre de proximité et d'accompagnement dans ses démarches administratives en particulier en milieu rural



Visite de M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, à la MSAP de Beaune-la-Rolande, le 16 mars 2018

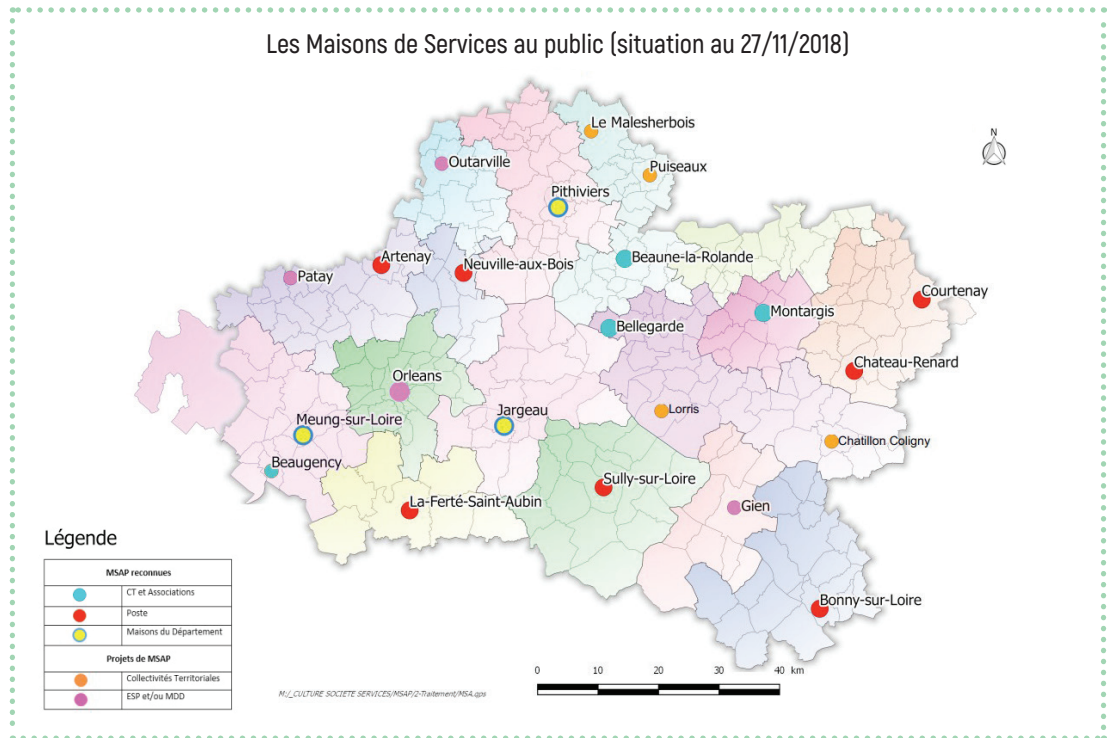
Les Maisons de services au public vous ouvrent leurs portes !

DU 8 AU 13 OCTOBRE 2018

journées portes ouvertes

Par ailleurs, le réseau des MSAP du Loiret a activement participé à l'opération nationale « Portes ouvertes dans les MSAP » organisée en octobre, à l'initiative de l'Etat, pour mieux faire connaître leur action auprès du public.

14 MSAP ouvertes dans le Loiret dont 4 reconnues en 2018 à Beaugency, Jargeau, Meung-sur-Loire et Pithiviers.



2-Structuration du réseau scolaire

→ Une attention particulière est portée aux secteurs ruraux dans le cadre des opérations de structuration du réseau scolaire.

Ainsi, la convention signée dans le Pithiverais en 2017 a permis de développer un projet de regroupement de 7 écoles rurales. Le lieu choisi par les élus a été la commune de Puiseaux, qui se trouve à proximité de ces villages et qui possède un collège sur son territoire.

En juin 2018, quatre conventions ruralité supplémentaires ont été signées avec :

- Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais : La Cour-Marigny, Montreuil, Oussoy-en-Gâtinais et Vieilles-Maisons-sur-Joudry
- Communauté de communes des Quatre Vallées : Treilles, Mignères, Mignerette et Gondreville
- Communauté de communes des Plaines Nord Loiret : Erceville, Boisseaux et Andonville
- Communauté de communes des Quatre Vallées : Nargis, Préfontaine, Courtempierre et Fontenay-Sur-Loing.



Ecole de Nargis

3-Investissement local

Le soutien volontariste en faveur de l'investissement local s'est traduit par une consolidation à un niveau très élevé de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en augmentation de 82 % de 2014 à 2018, et du souhait du Gouvernement de pérenniser la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée en 2017. En 2018, la DETR pour le département du Loiret s'élevait à un montant de 9 809 389 €, ce qui a permis de soutenir un total de 231 dossiers.

La DSIL s'est pour sa part élevée à 6 904 919 € dont :

- 1 994 708 € au titre des priorités du Grand Plan d'Investissement (GPI) ;
- 819 051 € concernant les priorités hors GPI ;
- 1 222 160 € pour les 3 contrats de ruralité ;
- 369 000 € affectés au programme Action Coeur de Ville.

II – La rénovation de l’habitat privé : meilleur résultat du programme Habiter Mieux depuis son lancement en 2010

Dans le cadre du programme Habiter Mieux, avec 62 345 logements rénovés, l’Anah a réalisé 19 % de rénovations énergétiques de plus que l’année passée (52 266 en 2017). Ce résultat est le meilleur depuis le lancement du programme en 2010.

Un plan local d’actions en matière de communication a été mené par la délégation locale de l’Anah au cours de l’année 2018 (articles dans la presse, émissions de radios, représentation dans diverses manifestations...) afin de redynamiser le programme.

Habiter Mieux depuis 2010... a permis la rénovation énergétique de 305 476 logements.

En 2018, l’enveloppe financière de l’Anah, pour le Loiret (territoires du conseil départemental et d’Orléans Métropole), s’est élevée à 7 122 917 €. Ces aides ont permis de rénover, du point de vue

notamment énergétique, des logements de propriétaires occupants modestes. Le montant de travaux générés est d’environ 10 M€.

Plusieurs opérations programmées d’amélioration de l’habitat (OPAH) sont en cours :

- OPAH de l’Agglomération Montargoise et Rives du Loing reconduite
- OPAH de la Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais
- OPAH de la Communauté de communes Berry- Loire-Puisaye (reconduite pour un an)
- OPAH RU des Carmes à Orléans-La Source

L’OPAH de la Communauté des communes Giennoises s’est terminée le 10 février 2018. L’Anah poursuit son intervention auprès des copropriétés fragiles lancée en 2017 (étiquette énergétique entre D et G, taux d’impayés entre 8 % et 25 % selon les lots) ou en difficulté. Deux nouvelles aides ont été créées : la première est une extension du programme Habiter Mieux aux copropriétés fragiles, la seconde accompagne l’ingénierie du portage cible des copropriétés en difficultés.

Les travaux (12 millions d’euros) du plan de sauvegarde de la copropriété « La Prairie » à Saint- Jean-de-la-Ruelle ont débuté le 6 novembre 2017 et devraient s’achever en 2020. Le plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau 57, 59 et 61 Boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis a été approuvé le 5 mars 2018.



Copropriété « La Prairie » à Saint-Jean-de-la-Ruelle (crédit photo APIC)



III- La préservation des richesses environnementales, historiques et culturelles du territoire

1- Le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024

Le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 a été adopté en 2018 après 18 mois de riche concertation ; ce document encadre toutes les activités de chasse dans le département. Dans sa mouture 2018, il insiste particulièrement sur les règles de sécurité à la chasse, et renforce le plan d'action sangliers pour mieux lutter contre les dégâts causés par cette espèce sur les surfaces agricoles.



La recherche d'un équilibre entre activités agricoles, sylvicoles et de chasse est toujours une priorité des services de l'Etat en la matière, en coopération étroite avec la fédération départementale des chasseurs.

2- Gestion équilibrée des ressources en eau

Le partage équitable de la ressource en eau sur les différents versants et aquifères du Loiret est une dimension essentielle de la politique de l'eau, qui nécessite une connaissance fine des ressources et des besoins, et de leur évolution notamment dans le cadre du changement climatique. A cette fin, 2018 a vu le lancement d'un projet de territoire sur les bassins versants du Puiseaux et du Vernisson, associant les différents acteurs locaux, sous l'égide de la commission locale de l'eau de la nappe de Beauce, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. De plus, une étude a été lancée sur l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin ; cette étude s'étendra sur 2 ans.



Réserve d'irrigation contrôlée en septembre 2018

3- Mise en valeur du Val de Loire et du patrimoine

Le Val de Loire est inscrit, depuis 2000, sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Cette inscription reconnaît la qualité exceptionnelle des paysages ligériens. La préservation des espaces les plus remarquables du Val de Loire UNESCO figure parmi les objectifs du plan de gestion du périmètre mis en place en 2012 par l'Etat. Sur les 20 sites identifiés susceptibles d'être classés dans la région Centre-Val de Loire, 8 sont dans le Loiret.

Pour la cathédrale d'Orléans, les moyens nécessaires aux travaux de mise en conformité électrique du bâtiment (2 M€) ont été affectés en 2018 ainsi qu' à l'aménagement du Trésor (800 000 €).

Le site des paysages de la Loire et de l'abbaye de Saint- Benoît-sur-Loire a été classé par décret en Conseil d'Etat du 2 août 2018.

Les études préalables au classement sont en cours sur trois autres sites : Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.



Les cours d'eau

L'actualisation de la cartographie des cours d'eau a été menée à son terme sur le bassin versant de l'Huillard. Les expertises se poursuivent sur le reste du département. Une carte mise à jour est en ligne depuis janvier 2019, ainsi que des procédures dématérialisées pour demander l'expertise des services de l'Etat sur le statut d'un écoulement, ou pour déposer une déclaration de travaux en cours d'eau. L'objectif est de favoriser une meilleure appropriation du cadre réglementaire relatif à l'entretien des cours d'eau pour que cet entretien soit effectif sur tous les linéaires du département : des écoulements en bon état répondront aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau et seront à même de remplir toutes leurs fonctions, notamment en cas d'intempéries.

Faciliter l'accès à la culture

Le chantier de labellisation des trois nouveaux centres d'art de la région Centre-Val de Loire (dont Les Tanneries à Amilly) a débuté en 2018. Le centre des Tanneries va être doté d'un projet d'établissement accompagné d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Une attention particulière est portée à l'éducation artistique et culturelle dans le temps et hors temps scolaire et à des actions permettant un meilleur accès de tous à la culture, en développant des partenariats avec l'Education Nationale, les collectivités et les structures culturelles via les expérimentations sur des territoires de projets.

L'objectif est de réduire les inégalités entre populations et renforcer le maillage territorial.

Ont ainsi été mis en place, en 2018, dans le Loiret :

→ « **ACTE** » (**Action, Culture en Territoire Educatif**) : deux expérimentations ont été menées en Région Centre-Val de Loire, dont une dans le Loiret. Ce dispositif articule un atelier de pratique artistique, ouvert à un groupe d'élèves, et des actions complémentaires inscrites dans un ou plusieurs projets de classes pouvant intégrer une dimension inter-degrés et/ou inter-établissements.

→ **une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques** notamment à Courtenay et Saint-Jean-de-la-Ruelle avec le soutien de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

→ **les Contrats Territoires Lecture (CTL)** : en Région Centre-Val de Loire, deux CTL, d'une durée de trois ans, sont actuellement en cours : un premier avec le Conseil Départemental du Loir-et-Cher, pour sa troisième année, et le second avec le Conseil Départemental du Loiret (CTL itinérance) a été signé en juin 2018. Ce dernier type de contrat concerne les médiathèques départementales chargées de promouvoir la diffusion du livre et de la lecture, la création littéraire et la médiation numérique et audiovisuelle pour faire vivre des projets itinérants dans les territoires ruraux.

→ le plan d'action « **la culture près de chez vous** » : l'implication des équipes et structures de la région a été immédiate et nourrie. Ce plan d'actions connaît différentes déclinaisons, dont, pour le Loiret :

- « **la Micro-folie** » (musée numérique constitué de collections nationales). La ville de Courtenay a été la première signataire dans la région avec le parc de La Villette pour implanter une micro-folie dans son nouveau pôle associatif et culturel,

- le « **catalogue des désirs** » : (itinérance des collections nationales déposées pour une durée déterminée dans les musées régionaux). Le musée de la marine à Châteauneuf-sur-Loire a été retenu pour bénéficier de cette opération. Deux prêts exceptionnels de la Bibliothèque Nationale de France ont ainsi permis de réaménager un espace du musée traitant du commerce triangulaire et de la Loire.



IV- La présence de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales

1- L'appui à l'exercice des compétences

Les conséquences de la mise en oeuvre de la loi NOTRe, impliquant le transfert de nouvelles compétences vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, ont retenu toute l'attention des services préfectoraux, avec la poursuite d'un important

travail de mise à jour des statuts de l'ensemble des communautés de communes, avec notamment la perspective du transfert à l'échéance du 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau assainissement, ou de son report au 1^{er} janvier 2026 en application du mécanisme de la minorité de blocage (loi n°2018-702 du 3 août 2018).

La création de l'EPAGE bassin versant du Loing

Les inondations de mai-juin 2016 avaient mis en évidence l'importance de la coordination des acteurs sur le bassin du Loing pour assurer la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). La volonté commune des acteurs concernés sur le bassin du Loing a permis la création, par arrêté interpréfectoral (Loiret, Nièvre, Seine-et-Marne et Yonne) du 20 décembre 2018 et effective au 1^{er} janvier 2019, d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur ce bassin versant.

L'EPAGE en chiffres

- 3000 km de cours d'eau
- plus de 4000 km² de superficie de bassin
- 276 000 habitants
- 269 communes
- 18 (EPCI) à fiscalité propre
- 3 régions (Centre-Val de Loire pour le Loiret, Ile-de-France pour la Seine-et-Marne, Bourgogne-Franche-Comté pour l'Yonne et une commune de la Nièvre)

2-Instauration d'un Inter-SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur le bassin de vie orléanais

L'Orléanais fait l'objet d'une couverture en SCoT portée séparément par quatre structures (cf carte cidessous).



La révision du SCoT de la métropole d'Orléans est sur le point d'être approuvée ; les 3 SCoT périphériques sont à un stade moins avancé, leur élaboration ayant été retardée par la réforme de l'intercommunalité.

L'Inter-SCoT a pour objectif de promouvoir un développement à l'échelle du bassin de vie. Il fédère les SCoT autour de thèmes d'intérêt commun tels que les transports, la mobilité, l'habitat, le développement économique, les commerces, les équipements, les loisirs...

La DDT, aux côtés des élus, contribue à assurer une plus grande cohérence entre ces projets à l'échelle du bassin de vie orléanais et à répondre aux différents enjeux d'aménagement du territoire. La volonté des élus est de finaliser, avec le soutien de l'Etat, les 3 SCoT périphériques pour le début d'année 2020.

3- Le conseil et l'accompagnement juridique et technique des collectivités territoriales

→ Conseil juridique

Il se matérialise à plusieurs niveaux : sécurisation juridique en amont de la décision des élus des projets d'actes en préparation, accompagnement des principaux projets d'aménagement tels que COMET, l'échangeur autoroutier de Saran-Gidy, Interives...

La sous-préfecture de Pithiviers a également organisé, le 3 avril 2018, une réunion d'information à destination des maires et présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'arrondissement en présence des différents services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Pôle Emploi, Gendarmerie), sur les thématiques suivantes :

- la démarche «Plan Climat Energie-Territorial»,
- la mise en place du chèque énergie,
- les autorisations d'urbanisme : saisine par voie électronique,
- situation de l'emploi, Parcours Emploi Compétence (PEC) et apprentissage,
- point sécurité,
- point DETR et DSIL.

Le « pacte financier » dit de Cahors

Dans le cadre du « pacte financier » souhaité par le Président de la République, ont été mis en place en 2018 les « contrats de maîtrise de la dépense publique locale », contrepartie de l'arrêt des baisses unilatérales de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ce dispositif normatif de régulation des dépenses locales concernait dans le Loiret la ville et la métropole d'Orléans, avec lesquelles a été signé un contrat, et le département, pour lequel un arrêté a fixé le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an sur la période 2018-2020.

→ Accompagnement des projets complexes

La DDT a mis en place un pôle en charge de l'accompagnement des projets complexes, dans le but d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers.

Ce pôle identifie les différentes procédures auxquelles le projet est soumis, que ce soit au titre du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code du patrimoine ainsi que les mesures à mettre en place pour la prise en compte des risques.

Son objectif principal est d'accompagner les demandeurs ainsi que les élus, le plus en amont possible des projets, afin d'anticiper les modalités et procédures à mettre en place.

Il optimise le cheminement des dossiers relevant des autorisations environnementales, des autorisations de construire, mais également les installations classées ou encore les évolutions des documents d'urbanisme.

Cet accompagnement permet de détecter les points de blocage à lever, d'étudier avec le porteur de projet et les différents services intéressés les calendriers administratif et réglementaires, et de permettre ainsi de définir des échéances et de fluidifier les circuits.

Le pôle a mis en place des circuits et des temps d'échanges réguliers entre services de l'État afin d'assurer à chacun d'eux une bonne connaissance des projets en cours et de leur évolution. Afin d'accompagner les services instructeurs dans la gestion de ces dossiers, la DDT a mis en place une formation à l'instruction des dossiers complexes auprès des agents des collectivités en charge de l'instruction de ces dossiers.

Pour 2019, des actions seront reconduites afin de conforter la transversalité nécessaire au bon accompagnement des projets.

4- L'organisation des élections

En 2018, les services de la Préfecture ont organisé :

- une élection législative partielle pour 74 063 électeurs les 18 et 25 mars 2018 (suite à l'annulation par le Conseil Constitutionnel de l'élection législative dans la 4^{ème} circonscription)
- 11 élections municipales partielles suite à des démissions multiples ou décès du maire pour les communes d'Auxy, Corbeilles, Courcy-aux-Loges, Courtempierre, Lorcy, Nesploy, Pers-en-Gâtinais, Rozoy-le-Vieil, Saint-Loup-du-Gonois, Sigloy et Thimory.
- les élections au Tribunal de Commerce d'Orléans



Formation des agents des collectivités à l'instruction des dossiers complexes

Tenir les comptes et exécuter les opérations financières des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

En 2018, les comptables de la DGFIP ont tenu la comptabilité de 1500 budgets (communes, groupements de communes, établissements hospitaliers, maisons de retraite...), pris en charge le recouvrement de plus de 2,5 milliards d'euros de recettes et un peu plus de 789 000 mandats de paiement ont été comptabilisés.

En outre, la dématérialisation des échanges continue à se développer avec 87 % de dématérialisation des pièces justificatives de dépenses.

Un soutien à la dynamique de regroupement communal

Des ambitions de création de commune nouvelle (CN) se sont exprimées en fin d'année. Ces projets tardifs ne pouvant se concrétiser l'année précédant les élections municipales de 2020, la sous-préfecture de Pithiviers a organisé trois réunions afin de rappeler aux élus les conditions de création d'une CN.

Les années à venir se consacreront à accompagner les collectivités dans la maturité de leur projet.

Par ailleurs, la CN du Malesherbois connaît des difficultés de gouvernance depuis la fin de l'année 2017 qui se cristallisent par la demande de détachement de 4 communes déléguées.

Plusieurs réunions se sont tenues afin de mettre en place une médiation entre le maire de la CN et les maires « dissidents » sur la base de la charte fondatrice de la CN signée en 2016. S'agissant d'une procédure juridique complexe, les services de l'Etat en suivent attentivement les enjeux pour l'organisation administrative territoriale.

////////////////////////////////////

L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS C'EST AUSSI...

////////////////////////////////////

Un accompagnement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Le Plan mercredi visait à favoriser, à compter de la rentrée 2018, l'organisation d'activités périscolaires de qualité lors de la journée du mercredi.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Loiret, en partenariat avec la DRDJSCS et la CAF du Loiret a organisé 3 réunions d'arrondissement afin d'accompagner les collectivités.

En parallèle, les groupes d'appui et de suivi départementaux de la réforme des rythmes scolaires se sont réunis afin de proposer un ensemble d'outils et de documents d'aide. Ainsi, plus de 73 Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) ont été contractualisés dont 38 dans le cadre de la Charte de qualité du « Plan mercredi ».

Un conseil fiscal et financier

Le service de fiscalité directe locale de la DRFiP a répondu à 470 saisines en 2018 portant principalement sur l'évolution des bases, les règles applicables et leurs conséquences induites, ainsi que sur les simulations de taux de fiscalité locale.

Le réseau départemental de la DRFiP intervient dans tous les domaines de l'action financière, notamment sous la forme d'études annuelles ou d'analyses financières (64 réalisées en 2018).

Un accompagnement dans le suivi de la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) en matière d'accessibilité

- 386 attestations d'accessibilité,
- 1359 dossiers d'autorisations de Travaux (AT) et d'AT valant Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- 9 Ad'AP Patrimoine ont été reçus en DDT
- 1004 avis émis par les commissions

L'ÉTAT AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Les services de l'État poursuivent leur mobilisation pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles et garantir à tous un accès équitable aux droits. Parallèlement, pour faire face aux suites de la crise migratoire, le dispositif d'accueil et d'insertion des demandeurs d'asile et des réfugiés continue d'être adapté.

I - Logement : de la mise à l'abri à la lutte contre l'habitat indigne et insalubre

2018 a été marquée par la déclinaison du plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abris, qui vise à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

L'ensemble de la stratégie sur le logement est défini par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, document co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental le 10 septembre 2018.

Ce nouveau PDALHPD intègre désormais le champ de l'hébergement, en plus de celui du logement et a pour ambition de faciliter les parcours résidentiels positifs en faveur des publics en difficulté, sans abri ou mal logés sur le territoire du Loiret.

1 - Hébergement d'urgence : une réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

L'ensemble des acteurs se sont mobilisés pour maintenir un taux très bas de demandes non pourvues (DNP) tandis que des réunions régulières ont été organisées avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation-115 (SIAO-115) en vue d'améliorer la prise en charge des personnes et fluidifier les parcours de l'hébergement vers le logement.

Le SIAO-115, géré par l'association Imanis, les maraudes de la Croix-Rouge Française et de l'Aidaphi, et les accueils de jour sont, en effet, au coeur du dispositif de veille sociale pour repérer, prendre en charge et orienter les

personnes en grande précarité vers des places d'hébergement ou de logement. Pour répondre aux besoins, 44 places d'hébergement ont été pérennisées à la fin de la période hivernale 2017-2018.

Le SIAO-115 gère 908 places d'hébergement dont 334 en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Ce dispositif a été renforcé de 130 places pendant la période hivernale 2018-2019.

Entre 30 et 50 places supplémentaires peuvent aussi, exceptionnellement, être mobilisables lors de conditions climatiques particulières grâce à la mise à disposition par les mairies de différents sites. Deux travailleurs sociaux accompagnent le public accueilli dans les accueils de nuit hivernaux pour leur permettre de trouver une solution durable à la sortie de l'hiver.

La mobilisation de l'ensemble des opérateurs a permis que le taux de DNP soit le plus souvent à 0 % lors des épisodes de froid.



M. le Préfet et M. le Secrétaire général adjoint avec les intervenants de l'association Imanis

2 - Développement du logement adapté et accompagné

Afin d'apporter des solutions de logement adapté à des publics en difficulté, et conformément aux orientations du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme :

→ 30 nouvelles places d'intermédiation locative ont été créées en 2018 grâce à la mobilisation du parc privé à des fins sociales, soit un total de 171 places dans le département ;

→ 93 nouvelles places de pensions de familles seront créées d'ici 4 ans.

3 - Consolidation des progrès en matière d'accès au parc social des personnes les plus défavorisées

En matière d'attribution de logement sociaux et de mixité sociale, l'année 2018 a vu, en sus des 4 Conférences Intercommunales du Logement (CIL) installées sur les 5 EPCI concernés, 2 conventions intercommunales d'attribution élaborées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental 2016-2018 contractualisé entre l'État et les bailleurs sociaux pour permettre l'accès au parc social d'un plus grand nombre de ménages défavorisés, l'objectif de 672 relogements annuels a été une nouvelle fois largement dépassé avec 895 relogements de publics vulnérables.

Dans cet accord, le volet relogement des réfugiés a pris une part considérable, puisque l'objectif est passé en 2018 de 60 à 150 relogements dans le parc public en mobilité locale, objectif quasiment atteint avec plus de 140 relogements, grâce notamment à une mobilisation importante du contingent préfectoral.

Pour les situations les plus urgentes et les plus prioritaires, le recours au Droit Au Logement Opposable (DALO) ou à l'Hébergement Opposable (DAHO) a permis de reconnaître respectivement 65 et 46 ménages prioritaires à ce titre, soit le nombre le plus élevé jamais atteint.

4 - Des résultats encourageants en matière de prévention des expulsions locatives

En 2018, les évolutions initiées en 2017 par le regroupement de toutes les procédures d'expulsions du département en direction régionale et départementale (DRD) ont été consolidés. Le traitement des procédures a ainsi été homogénéisé.

Conformément au plan national « logement d'abord », la prévention des expulsions a été un point de vigilance particulier en 2018.

L'ensemble des acteurs ont été réunis pour poser au niveau régional les bases des futurs travaux (charte de prévention des expulsions locatives, nouveau règlement intérieur de la CCAPEX). Toujours dans la perspective d'une meilleure prévention, la DRDJSCS a également pris la décision de financer une association pour consolider le travail d'accompagnement des ménages en expulsion.

Le nombre d'expulsions réalisées a diminué de **33% en 2018**, passant de **256 expulsions réalisées en 2017 à 171 expulsions réalisées en 2018.**

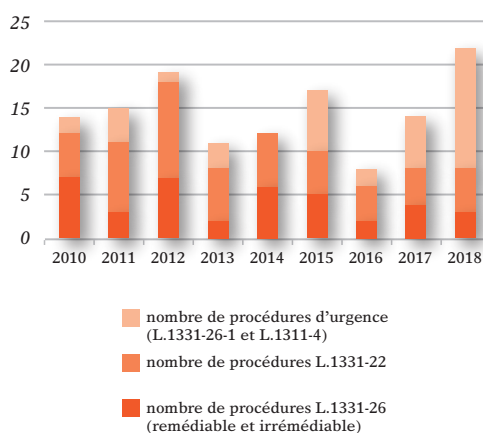
5 - La mobilisation des pouvoirs publics en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre

Dans le cadre de l'élaboration du PDALHPD, l'ARS a travaillé à la rédaction de 2 fiches action concernant, d'une part, la prise en compte des problématiques de santé dans le cadre de l'hébergement et du logement et, d'autre part, l'amélioration de la qualité de vie dans l'habitat.

Sur ce dernier thème, l'ARS et les différents partenaires ont mené des travaux dans le but d'améliorer le repérage des situations, l'articulation des différents acteurs et la prise en compte des situations nécessitant un hébergement ou un relogement.

En matière de traitement des situations repérées, 139 plaintes liées à l'habitat ont été instruites dont 31 ont justifié une enquête sur place de l'ARS : 22 procédures au titre du code de la santé publique (5 arrêtés préfectoraux pour des locaux impropres à l'habitation, 3 pour des procédures d'insalubrité, 14 pour un danger imminent et 1 pour lutter contre le saturnisme infantile) ont été engagées.

Evolution du nombre de procédures code santé publique dans le département du Loiret entre 2010 et 2018



Ces arrêtés recouvrent des situations différentes au sein du département : maisons individuelles, pavillons divisés en logement, aménagements de combles ou de caves, appartements... Les situations d'habitat indigne concernent tant le milieu urbain que le milieu rural.

Dans ce dernier, sont prégnantes les difficultés d'entretien des logements pour les propriétaires occupants modestes. À ce titre, 5 procédures ont été engagées en appui aux maires pour pouvoir désencombrer et nettoyer des logements.

L'accompagnement social des personnes est primordial dans la gestion de ces situations. Lorsque l'amélioration de l'état des logements passe par des travaux, un comité dédié, Energ'Active, existe dans le département pour aider les propriétaires occupants. En 2018, il a permis de faire avancer 16 situations.

Les membres du comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne ont, par ailleurs, examiné 74 situations dont 21 ont été résolues au cours de l'année. La résolution des situations est facilitée par l'échange d'informations entre partenaires par le biais d'une application informatique développée par le ministère de la santé (@riane-BPH). La totalité des plaintes reçues par l'ARS y est saisie.

L'ARS a également engagé début 2018 un travail de recensement des arrêtés préfectoraux pris sur le département depuis 2005 afin de favoriser la sortie d'insalubrité ou de situations relevant de l'urgence.

À la suite de ventes ou de successions, certains logements peuvent en effet avoir été réhabilités sans que l'ARS ou le maire en aient été informés.

Certains arrêtés peuvent donc être levés. A contrario, il convient de veiller à ce que de nouvelles personnes ou familles ne soient pas logées dans des logements pouvant être dangereux et présenter des risques pour leur santé.

En 2018, 22 procédures ont fait l'objet d'investigations. Réalisées avec l'appui des maires, qui ont été sollicités par courrier pour transmettre les informations dont ils disposaient au sujet des logements, ces enquêtes ont permis de lever huit procédures anciennes, et d'en

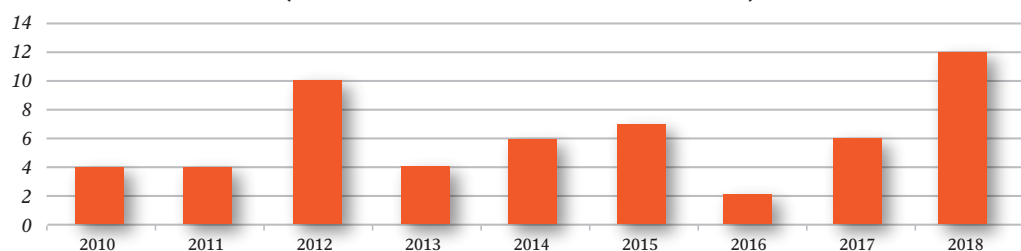
réactiver une au motif de la nouvelle mise à disposition du logement sans que la totalité des travaux ait été réalisée.

Pour les arrêtés maintenus (absence de travaux mais logements vacants), un courrier de rappel a été adressé au propriétaire lui rappelant ses obligations, et un courrier a été fait au maire pour attirer sa vigilance quant à toute nouvelle occupation ou dégradation du bien et aux risques que cela pourrait entraîner en termes d'immeubles menaçant ruine.

En matière de risque d'exposition au plomb, 58 Constats de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) ont été réceptionnés et traités par l'ARS. Trente-trois ont été transmis aux maires du département au motif de situations pouvant relever du péril ou d'habitat dégradé (présence d'humidité notamment). Des conseils de prévention sont systématiquement apportés aux vendeurs de biens immobiliers ainsi qu'aux acquéreurs. **Douze situations de risque d'intoxication au plomb de jeunes enfants** dont 3 relevant du seuil de déclarations obligatoires de saturnisme infantile ont été signalées à l'ARS en 2018. 9 ont fait l'objet d'enquêtes environnementale par téléphone ou à domicile. 7 d'entre elles ont pu être d'ores et déjà résolues par des travaux si nécessaire dans le logement ou en domaine public pour ce qui concerne les canalisations d'eau potable, et des conseils ont été apportés aux familles afin de supprimer les sources de plomb et à l'origine de l'intoxication des enfants.

En 2018, 11 affaires d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalées à l'ARS par le SDIS, le SAMU ou le centre anti-poison et de toxicovigilance d'Angers. Huit d'entre elles étaient liées à une chaudière défectueuse ou à un défaut d'entretien. Pour lutter contre les intoxications, diverses actions d'information et de sensibilisation du public sont faites à travers des communiqués de presse au moment des périodes de « grands froids » et à l'aide de documents nationaux ou régionaux. En complément, en 2018, l'ARS a financé la diffusion de spots radio de prévention aux heures de grande écoute, pendant 2 semaines fin novembre et début décembre, sur France Bleu Orléans.

Evolution du nombre de mainlevées prises entre 2010 et 2018
(seuls les arrêtés d'insalubrité remédiable sont concernés)



II - L'accueil et l'intégration des ressortissants étrangers

1 - La poursuite du développement du parc dédié à l'accueil et à l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile

Deux appels à projets ont été lancés en vue de l'ouverture, au niveau régional, de 100 nouvelles places de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et de 125 places en centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA).

Par ailleurs, un centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) a été ouvert dans le Loiret au printemps 2018. D'une capacité initiale de 56 places portée fin 2018 à 76 places, le CAES a vocation à apporter une solution d'hébergement à des demandeurs d'asile dans l'attente de leur passage au guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA) pour déterminer leur situation administrative, faire enregistrer leur demande d'asile et bénéficier des conditions matérielles d'accueil (hébergement adapté à leur situation, allocation pour demandeur d'asile...).

Fin 2018, le parc d'accueil des demandeurs d'asile de la région, tous dispositifs confondus, est de 3714 places dont 107 nouvelles places d'HUDA ouvertes dans le Loiret. Ce parc va continuer de s'étendre en 2019 par le biais de nouveaux appels à projets en matière de CADA et d'HUDA.

Le financement de l'ensemble de ces places relève du BOP 303 « immigration et asile » dont la direction des migrations et de l'intégration de la préfecture du Loiret assure la gestion au niveau régional.

L'enveloppe régionale allouée en 2018 s'est élevée à 22 039 961 euros, l'essentiel de cette enveloppe (14 053 914 euros) étant consacré aux places d'hébergement en centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

2 - La reconduction du programme HOPE (hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) à destination des réfugiés

Ce programme a pour objectif d'assurer, au niveau national, l'insertion de 1000 réfugiés et protégés subsidiaires à travers un parcours de formation professionnalisante rémunérée, mis en oeuvre par l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes), comprenant des périodes en alternance en entreprise, un accès à des modules d'apprentissage de la langue française ainsi qu'un hébergement.

La déclinaison du dispositif en région Centre Val de Loire, assurée en partenariat avec les OPCA FORCO (métiers du commerce) et FAF-TT (métiers de l'intérim), a permis d'offrir une formation à

59 stagiaires bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire pris en charge par les centres AFPA du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loiret-Cher et du Loiret.

Toutes les cohortes ont désormais achevé leur formation. Fin 2018, 13 CDI avaient d'ores et déjà été signés par des stagiaires auprès des entreprises partenaires, dont 4 dans le Loiret sur les 11 stagiaires accueillis par le centre AFPA d'Olivet.

Les besoins de main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activité qui connaissent des difficultés de recrutement ont conduit à envisager la déclinaison du dispositif HOPE dans d'autres domaines professionnels. Ainsi, en ce qui concerne le département du Loiret, un travail commun associant les services de l'Etat en charge de la politique migratoire, un groupement d'employeurs, un organisme de formation et une association oeuvrant dans l'accompagnement des migrants va permettre d'offrir un emploi à des réfugiés dans le milieu agricole.



Stagiaires réfugiés bénéficiaires du dispositif HOPE

3 - Les actions en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants

L'efficacité de la politique d'intégration des étrangers qui se sont vus reconnaître un droit au séjour sur le territoire français est un enjeu fort pour l'État.

Pour mener au mieux cette politique publique, et en complément des actions qui sont conduites par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), la préfecture du Loiret a contribué au financement de 22 actions visant à accompagner ce public dans l'apprentissage de la langue française et des principes, valeurs et institutions de la République et dans l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, l'Éducation Nationale contribue à l'accueil des migrants et à leur intégration par la scolarisation des élèves allophones

nouvellement arrivés (EANA). Le département du Loiret accueille 45% des élèves nouveaux arrivants relevant du second degré de l'académie d'Orléans-Tours, alors que le Loiret représente 29% des effectifs scolaires.

Les assistants sociaux interviennent de façon régulière pour permettre l'intégration rapide des jeunes dans l'établissement scolaire et accompagner au mieux les familles dans leur rôle de parent d'élève. L'accès effectif à leurs droits (aides financières, instructions de fonds sociaux) par les élèves est vérifié, en complémentarité de la prise en charge sociale classique. Ce dispositif facilite leur insertion scolaire.

Par ailleurs, l'opération « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** » vise à organiser des formations afin de donner aux parents primo-arrivants les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants.

Le Loiret est fortement impliqué dans l'opération depuis l'année scolaire 2008-2009.

Dans le département, six groupes (1 à Saint Jean de la Ruelle, 1 à Gien, 1 à Châlette-sur-Loing et 1 à Orléans-Sud et 2 à Orléans la Source) proposent 120 heures de cours. En 2017-2018, le dispositif a accueilli 103 parents.

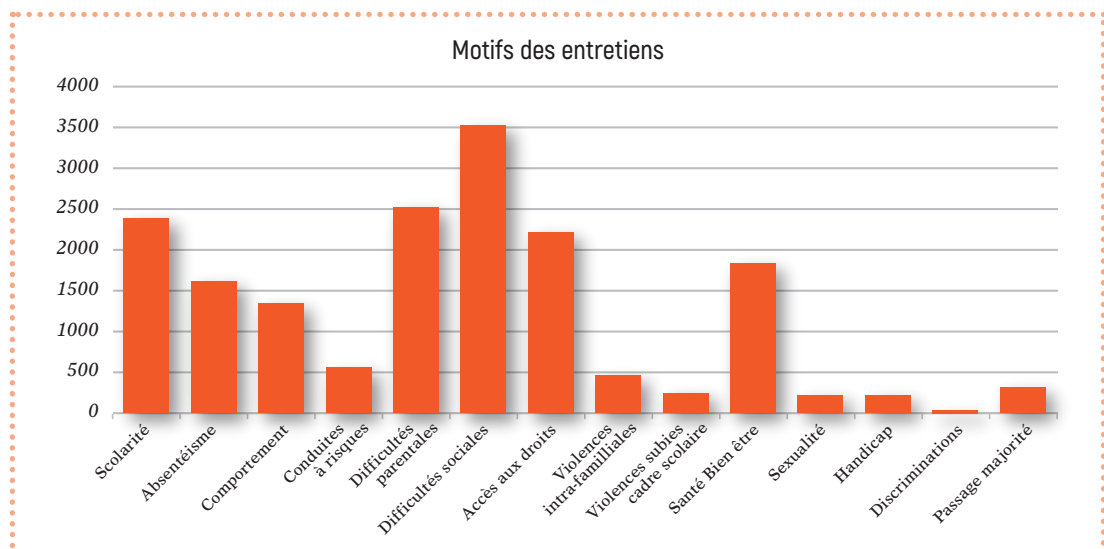
III – Le renforcement de l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités

1 - Lutte contre le déficit de couverture de proximité de l'accès aux droits

L'opération « Carré Rouge », montée par la Croix-Rouge, et soutenue par la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), permet d'améliorer l'accès aux services publics. Il repose sur un camping-car spécialement aménagé qui va de commune en commune avec, à son bord, un travailleur social, un chargé de logistique et un jeune en service civique pour apporter un accompagnement social, une aide alimentaire, des produits d'hygiène et un vestiaire. Cette action a pour objectifs la lutte contre le déficit de la couverture de proximité de l'accès aux droits en

milieu rural et péri-urbain et l'élargissement du périmètre du réseau partenarial (notamment la Mission locale, Harmonie mutuelle...).

Le « Carré rouge » fait l'interface entre les habitants les plus éloignés géographiquement, socialement et les institutions. Il constitue un support pertinent en termes de services de proximité. Le Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme se joint à l'équipe du Carré Rouge pour répondre aux questions concernant le développement des compétences linguistiques, des compétences de base et l'accès à la formation. Son équipe présente également les actions du PARADS de la DRDJSCS, notamment le site internet infodroitssociaux45.fr et fait la promotion du dispositif « garantie jeunes ».



Les chiffres de la prévention de l'absentéisme scolaire

- **776 élèves** signalés auprès de la DSDEN pour un absentéisme supérieur ou égal à 4 demi-journées (196 écoliers, 290 collégiens et 290 lycéens) ;
- **768 courriers d'avertissement** rappelant l'obligation d'assiduité transmis aux représentants légaux ;
- **90 familles et élèves** convoqués à un entretien pour, d'une part, essayer d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les familles ou les élèves et qui sont à l'origine de l'absentéisme et, d'autre part, rappeler l'obligation scolaire ;
- **276 rapports d'évaluation** instruits dans le cadre des dossiers de défaut d'assiduité ;
- **1510 situations d'élèves en décrochage scolaire** ou absentéistes accompagnées au sein des EPLE du département ;
- **440 visites à domicile** réalisées par le service social, sont précieuses dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, lorsque, notamment l'élève n'est plus présent dans l'établissement. (*ont été réalisées cette année scolaire*).

et de la lutte contre le décrochage scolaire

- 6 dispositifs relais (Pithiviers, Orléans la Source, La Chapelle-Saint-Mesmin, Châlette-sur-Loing, Gien et Orléans centre) accueillant des élèves de collège, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme important, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation.
- 219 élèves (contre 138 l'année précédente) accueillis dans les dispositifs pour des sessions allant d'une semaine à six semaines selon les structures.
- environ 80% des élèves, à la sortie du dispositif, retournent dans leur collège d'origine (ce qui est conforme à la moyenne nationale).

2 - L'égalité des chances pour tous à l'école

L'Éducation Nationale se mobilise aussi en faveur des personnes handicapées et pour la promotion de l'égalité femmes/hommes, via des dispositifs variés :

→ **Les cordées de la réussite**, qui visent à favoriser l'accès des élèves issus des quartiers prioritaires et des territoires ruraux aux études supérieures, en particulier dans les filières d'excellence et sélectives.

Les 4 cordées présentes dans le Loiret (« Étudier les sciences » portée par l'Université d'Orléans, « La techno pour aller plus haut » portée par l'IUT de l'Université d'Orléans, « l'accueil en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles » portée par le lycée Voltaire et « Étudier les lettres » portée par l'Université d'Orléans) ont bénéficié à 1500 élèves sur l'année scolaire 2017-2018 ;

→ **Le programme « École ouverte »** qui consiste à accueillir dans les collèges et les lycées, pendant les vacances scolaires, des jeunes qui ne partent pas en vacances et qui vivent dans des zones urbaines ou rurales défavorisées. Est proposé un programme d'activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs élaboré et animé par

les équipes éducatives des établissements volontaires. Il permet d'améliorer les relations entre l'école, les jeunes et leurs familles, en associant les parents des élèves inscrits à l'opération. En 2017-2018, 3 établissements dans le Loiret (les deux collèges de Châlette-sur-Loing et le collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle) ont été retenus par la commission académique chargée d'étudier les projets.

→ **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** offrent, aux côtés de l'École, un appui et des ressources que les enfants ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social pour réussir à l'École. Les actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels, nécessaires pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Les CLAS ont également pour mission d'offrir un accompagnement et des conseils aux parents leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le dispositif est suivi par le comité départemental piloté par les services de la CAF, associant les services de la DSDEN et de la DDSCS. Il veille à la cohérence du dispositif dans le département. Les CLAS dans le Loiret sont animés par 10 organismes ou associations qui portent 46 actions.

→ L'opération « Assure ta rentrée ! » (ATR), de portée régionale, vise à trouver une solution de formation aux jeunes de plus de 16 ans sortis du système sans une qualification niveau V ou IV.

Celle-ci s'appuie dans le Loiret sur les services d'information et d'orientation, les centres d'information et d'orientation (CIO) et la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Éducation nationale. Elle rassemble tous les opérateurs de la formation qui disposent encore de places disponibles à la rentrée Les CIO et les missions locales accompagnent les jeunes dans ce parcours d'orientation. Dans le cas où aucune solution n'est possible, soit le jeune relève de la

En chiffres...

En 2018, **1058 jeunes** ont bénéficié de l'opération ATR.

95,8 % d'entre eux ont été pris en charge ou ont bénéficié d'une solution positive à l'issue de l'opération.

MLDS et il est affecté en action de remobilisation à temps plein (ARTP), soit il est pris en charge dans le cadre des plateformes de lutte contre le décrochage. Une remise à niveau et un suivi sont alors proposés en GRETA à l'aide du dispositif « Assure ton année » du Conseil régional.

→ le renforcement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : Le Loiret compte désormais 56 ULIS-école, 42 ULIS-collège et 9 ULIS-pro (en lycée professionnel). 5 nouvelles ULIS ont été ouvertes : 1 en école, 3 en collège et 1 en LP de façon à poursuivre l'effort réalisé en faveur des publics en situation de handicap.

À la rentrée 2018, 1 280 élèves étaient scolarisés dans ses unités.

→ Des projets relatifs à l'estime de soi des élèves en situation de handicap, intégrés dans les ULIS et concernant leur intégration au sein du collège ont été menés, en collaboration avec les équipes pédagogiques : conte musical et théâtre d'ombres dans le cadre d'un spectacle de fin d'année sur un EPLE du Montargois.

IV - La mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)

1 - La mise en oeuvre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPNRU)

Dans le cadre du NPNRU, l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) a retenu les quartiers de l'Argonne et de la Source à Orléans au titre des projets d'intérêt national, et ceux des Chaises à St Jean de la Ruelle et des Montoires à Gien, en qualité de projets d'intérêt régional.

→ Le protocole de préfiguration d'Orléans Métropole

Signé le 13 septembre 2017, il réunit 3 quartiers. Le projet de convention a été validé devant les instances nationales de l'ANRU en novembre 2018.

→ Le protocole de Gien

Signé le 19 octobre 2016, il affiche un coût programmé de 248 626 € TTC, La collectivité a présenté un projet de convention en juillet 2018.



Augmentation du nombre de démolition sur le quartier des Chaises, après concertation avec l'ANRU en juin



Démolition de l'ancien foyer jeune travailleur « Les Montoires » à Gien

2 - Le déploiement de la Charte « Entreprises et Quartiers »

La charte "entreprises et quartiers", a été déployée dans le Loiret en 2018 afin d'apporter une réponse concrète aux problèmes d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif a été décliné, avec l'aide du CREPI (Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion), sur les 5 territoires en politique de la ville du département dans 2 champs jugés

prioritaires localement, à savoir, l'éducation et l'orientation scolaire (stages de découverte, rencontres écoles/entreprises pour faire connaître les filières et les métiers, forums d'orientation), l'emploi, l'insertion et la formation (périodes de mise en situation en milieu professionnel, stages en alternance, forums recrutement...).

50 entreprises ont signé la charte "entreprises et quartiers" dans le Loiret, témoignant ainsi de leur engagement en faveur de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

Zoom sur... les principales données de la politique de la ville

- 5 contrats de villes ▶ 10 communes concernées ▶ 19 quartiers prioritaires représentant **48 932 habitants, soit 7.35%** de la population totale du Loiret
- Près de **83,6 M d'€ de subventions** en soutien de la rénovation urbaine dans le Loiret
- **273 actions financées** pour un montant de 1,9M€ dont :
 - ▶ 227 actions au titre de la cohésion sociale
 - ▶ 36 actions économiques
 - ▶ 8 actions de renouvellement urbain
 - ▶ 2 actions de soutien à l'ingénierie
- **45 projets soutenus**, dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances », pour un montant de 72 000 € et ayant vu la participation de 1430 jeunes dont 628 filles (44%)

V - Soutien à la jeunesse, au tissu associatif et encouragement à la pratique sportive

1 - Des dispositifs pour favoriser l'engagement des jeunes et éduquer à la citoyenneté

→ Appels à « Projets Jeunes 45 » :

Outre la reconduction de l'appel à projets « Education à la citoyenneté, à la solidarité et à la citoyenneté – ECSI » dans le cadre duquel la DRDJSCS a financé 17 projets pour un montant de 40 536 €, cette dernière a établi un partenariat dénommé « Projets Jeunes 45 » avec la CAF et le Conseil départemental. Il concrétise un appel à projets communs pour valoriser la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 30 ans dans tous les domaines d'engagement leur permettant d'avoir une première expérience d'élaboration et de réalisation de projet. Il a fait l'objet d'une signature officielle entre le Préfet, le Président du Conseil départemental et le Directeur de la CAF en présence de jeunes et de la presse le 23 mai 2018.

24 projets ont été déposés dont 5 ont été financés par la DRDJSCS pour un montant de 9 500 €.

Le service civique dans le Loiret, un succès qui ne se dément pas

- **885 nouveaux volontaires** ayant réalisé une mission de service civique en 2018 (contre 770 en 2017) dans 150 structures d'accueils ;
- **17 nouveaux agréments délivrés, 24 agréments renouvelés ;**
- **17 journées de formation civique** et citoyennes ont été organisées dont 5 spécifiquement pour les volontaires réalisant des missions au sein d'établissements scolaires ;
- **5 réunions d'accueils** de nouveaux volontaires tenues ;
- **8 formations de tuteurs** dont 1 pour les tuteurs de volontaires réalisant des missions au sein d'établissements scolaires.



→ Des actions citoyennes en milieu scolaire

De nombreuses actions sont développées dans les écoles et établissements dont les suivantes, en lien avec la Maison de Justice et du Droit :

■ **l'exposition 13/18 « questions de justice »** présentée au cours de l'année 2018 dans 10 collèges du département auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} (2 033). Cette exposition interactive permet d'apporter aux élèves des informa-

tions claires sur la loi et le système judiciaire à partir des textes fondamentaux relatifs aux droits et devoirs des mineurs. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique d'information et de prévention ;

■ **« la roue de la citoyenneté »** proposée aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} dans 2 collèges (588 élèves). Cette action permet d'apporter aux élèves, via un jeu pédagogique et interactif, le concept et

les composantes de la citoyenneté française et présenter la citoyenneté européenne ;

■ **485 élèves de 6^{ème} et 5^{ème}** de 4 collèges bénéficiaires de l'action « les violences scolaires » : cette intervention permet aux élèves de définir les différents types de violence et analyser leurs conséquences, de repérer les acteurs sociaux et d'adopter la bonne attitude ;

■ **L'action « justice protectrice »** présentée au cours de l'année 2018 auprès de 952 lycéens des classes de 2^{nde} et 1^{ère} de 4 lycées du département. Cette intervention a pour objectif de faire comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire en France, d'informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs et de leur indiquer les points d'accès aux droits.

2 - Des actions pour soutenir la vie associative

→ La rénovation du Fonds de Développement la Vie Associative (FDVA)

Le Fonds de Développement de la Vie Associative a été rénové par la création d'un volet permettant de financer le fonctionnement et les projets des associations. La gouvernance a été modifiée par une recomposition de la commission

régionale FDVA 2018 et la création de collèges départementaux. Le collège départemental a été créé en juin 2018 et s'est réuni 2 fois. 181 associations ont déposé une demande pour 200 actions. 76 associations ont vu leurs 77 actions subventionnées pour une enveloppe budgétaire de 233 856 €.

→ L'accompagnement du tissu associatif

■ Le réseau des collectivités (villes et EPCI) ayant un service vie associative, lancé en 2017, a réuni les élus locaux le 4 avril 2018 autour du thème « Subventions aux associations » : (aspects réglementaires, échanges de pratiques, présentation des outils d'accompagnement existants) et le 27 novembre avec pour thème « Les dispositifs de soutien à l'engagement bénévole et volontaire ».

■ Le greffe des associations a, par ailleurs, traité **3 520 actes** (créations, dissolutions, modifications) contre 3 158 l'année précédente.

26 % des actes ont été transmis par la télédéclaration.

67% des actes concernaient l'arrondissement d'Orléans avec 736 personnes accueillies , 22% l'arrondissement de Montargis et 10 % l'arrondissement de Pithiviers.

L'ÉTAT MODERNISE LE SERVICE PUBLIC

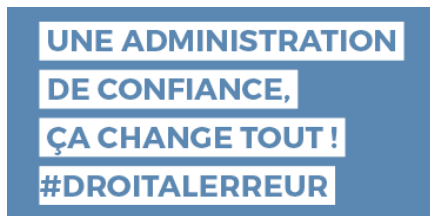
Pour simplifier le quotidien des citoyens et gagner en efficacité, l'État continue sa transformation. Alors que la dématérialisation des procédures se poursuit, il accompagne les usagers dans la transition numérique.

I - Simplifier les démarches et faciliter l'accès aux services publics

1 - La mise en oeuvre de la loi pour un État au service d'une société de confiance

La loi pour un État au service d'une société de confiance est entrée en vigueur le 12 août 2018 et repose sur deux principes :

- l'administration fait confiance, en reconnaissant le droit à l'erreur ;
- l'administration fait simple, avec l'introduction de mesures de simplification et de dématérialisation des démarches, et d'allègement des normes.



→ L'application de la loi ESSOC par les douanes

La loi ESSOC concerne tout particulièrement la direction régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI).

Le **droit à l'erreur** bénéficie au redevable de bonne foi qui commet une erreur dans sa déclaration pour la première fois et qui régularise sa situation en payant le supplément d'impôt et les intérêts de retard. La loi rend désormais les sanctions inapplicables et prévoit la réduction du montant des intérêts de retard. Les usagers peuvent également solliciter le **droit au contrôle vis-à-vis** de l'administration des douanes sur l'ensemble des domaines douaniers et fiscaux. Les conclusions du service sont opposables, sauf exceptions.

Le **rescrit contrôle** étend la garantie fiscale accordée aux redevables. La prise de position du service sur l'ensemble des points examinés,

y compris ceux examinés à la demande du redevable, dans le cadre d'un contrôle d'initiative sera opposable à l'administration et vaudra rescrit. Dès 2018, la loi ESSOC a été mise en oeuvre par la DRDDI via :

- le **certificat d'information** (applicable depuis le décret du 21 août 2018) : une société qui souhaite devenir représentant en douane enregistré (RDE) peut demander à la douane de lui délivrer par écrit un certificat d'information présentant les règles et les obligations applicables à cette activité. L'administration engage sa responsabilité en cas d'informations incomplètes ou erronées.
- le **rescrit douanier**, renforcé avec l'organisation d'un second examen de la demande de position formelle du redevable.

2 - Rendre les services publics plus accessibles

→ L'extension de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les services des impôts

Depuis 2017, tous les services des impôts des particuliers et des entreprises du Loiret proposent l'accueil personnalisé sur rendez-vous. En 2018, celui-ci a été étendu au centre des impôts fonciers.

Dans le respect du référentiel Marianne et des mesures qui sont pratiquées dans son sillage, le dispositif poursuit 4 objectifs principaux :

- recevoir dans les meilleures conditions matérielles les usagers confrontés à des questions fiscales complexes ;
- familiariser les usagers aux services en ligne ;
- mieux maîtriser les flux d'accueil et ainsi réduire les temps d'attente ;
- faciliter l'organisation des autres travaux en interne.

II – Poursuivre et accompagner la dématérialisation des démarches

1 - La dématérialisation des procédures

→ La dématérialisation de l'instruction des dossiers concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2018, les mesures de simplification administratives se sont poursuivies dans l'instruction des dossiers concernant les ICPE.

Depuis 2016, la dématérialisation des procédures de déclaration des ICPE (déclaration des nouvelles installations, des modifications des installations existantes, des changements d'exploitants, et des cessations d'activité) a été effective par la mise à disposition d'un télé-service. Ce dernier a été utilisé pour la plupart des 86 déclarations reçues en 2018, dont 35 pour des créations d'installations.

→ La poursuite de la dématérialisation de la déclaration des revenus pour les particuliers en 2018

La campagne d'impôt sur le revenu 2018 a constitué une nouvelle étape du déploiement de la déclaration en ligne, qui a concerné les usagers dont le revenu fiscal de référence 2017 excédait 15 000 euros et dont la résidence fiscale est équipée d'un accès à Internet. Le service de déclaration en ligne a enregistré un nombre de télédéclarants en hausse de 14% par rapport à 2016. Le taux de déclarants en ligne est passé de 54% à 60%.

Dans la perspective de la généralisation de la télédéclaration et de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, le site impots.gouv.fr a continué à être enrichi de services complémentaires : gestion du prélèvement à la source ; mise à disposition immédiate de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ; service de vérification en ligne des avis d'impôt sur le revenu mis à la disposition des partenaires extérieurs ; utilisation d'une messagerie sécurisée permettant une liaison directe avec les services des impôts des particuliers ; paiement des impôts et taxes ; possibilité d'obtenir des imprimés, des informations fiscales...

Dans ce nouvel environnement, les organisations traditionnelles mises en place pendant les campagnes de déclaration des revenus puis de recouvrement ont été mises à profit pour inciter à nouveau les usagers à la création de comptes fiscaux et à l'utilisation du nouveau portail DGFIP.

Parallèlement, des actions de communication et de formation ont également été menées auprès des acteurs administratifs et sociaux du

département : bailleurs sociaux, organismes sociaux, préfecture, associations oeuvrant dans le domaine social, secrétaires de mairies, MSAP, animateurs du bus numérique initié par la CARSAT. L'objectif est double : sensibiliser le plus grand nombre à l'utilisation des nouveaux canaux de contact et contribuer à réduire, autant que faire se peut, le risque de fracture numérique avec les populations en situation délicate.

La mise en oeuvre de la procédure d'autorisation environnementale unique (AEU)

Mesure emblématique de la simplification administrative, adoptée en 2017, l'AEU a été mise en oeuvre sur l'ensemble des dossiers en 2018.

Elle permet de demander dans le même dossier l'ensemble des demandes d'autorisation relevant du code de l'environnement requises par un même projet, dans un délai de 9 à 10 mois.

→ À la douane, la déclaration et le paiement des droits en ligne devient obligatoire en matière de boissons alcooliques

Ouvert depuis 2016 par les douanes, le télé-service CIEL (Contributions Indirectes en Ligne) permet aux entreprises des secteurs viticole et vinicole et redevables de contributions indirectes de déposer en ligne leurs déclarations (déclarations récapitulatives mensuelles et déclarations annuelles d'inventaire viti-vinicoles). Le télé-service, qui accueille déjà plus de 5 000 professionnels chaque mois, est accessible depuis l'espace des services en ligne pro.douane.gouv.fr.

Le décret du 26 mars 2018 prévoit le recours obligatoire, en matière de boissons alcooliques, à la déclaration et au paiement des droits en ligne au plus tard :

- le 1^{er} septembre 2019 pour les producteurs de vin (récoltants vinificateurs, négociants vinificateurs et caves coopératives) afin de faire coïncider l'obligation de dématérialisation avec le début de la campagne viticole 2019-2020 ;
- le 31 décembre 2019 pour les autres opérateurs.

La démarche de dématérialisation a vocation à simplifier le geste déclaratif pour les redevables.

2 - Le développement des téléservices à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

En 2018, la DSDEN a poursuivi la dématérialisation de certains services. Il est désormais possible de simuler le montant des bourses et de saisir les demandes de bourse en ligne, de s'inscrire en ligne dans les lycées et d'utiliser le télépaiement pour les frais de restauration.



3 - L'accompagnement des personnes pour l'utilisation des services publics numériques

→ l'utilisation des points numériques à la préfecture et dans les sous-préfectures

À la préfecture d'Orléans et dans les sous-préfectures de Montargis et de Pithiviers, la dématérialisation complète des demandes de titres et la fermeture des guichets, conséquences du plan PPNG, ont induit une forte affluence au point numérique installé dans le hall d'accueil de la sous-préfecture.

Les usagers sont accueillis chaque matinée de la semaine.



Le point numérique de la sous-préfecture de Montargis

→ La création d'un « moodle » pour lutter contre l'illectronisme

La DRDJCS a créé un moodle, plateforme d'apprentissage en ligne sous licence libre, sur le site PARADS (infodroits sociaux45.fr) par le centre de ressources illettrisme analphabétisme dans le Loiret, avec la coopérative ARTEFACTS pour mettre à disposition des tutoriels de sites nationaux facilitant l'accès des personnes en situation d'illectronisme à la société numérique, notamment aux services publics dématérialisés.

4 - La réforme des listes électorales

L'année 2018 étant une pause relative dans le calendrier électoral national, l'État a finalisé la mise en oeuvre de la réforme des listes électorales.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales prévoit en effet une réforme intégrale des modalités de gestion des listes électorales, en créant un répertoire électoral unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Le second semestre 2018 a été marqué par les préparatifs de mise en oeuvre de cette réforme qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité. Elle facilite les démarches des citoyens en leur permettant de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Enfin, la réforme fait évoluer les échanges d'information entre les communes et l'INSEE en les simplifiant. Du 15 octobre au 21 décembre 2018, toutes les communes du Loiret ont participé à l'initialisation des données contenues dans le REU grâce à un travail de coordination par les services de l'Etat.



L'engagement de tous les acteurs doit être ici salué. Chaque électeur du département est désormais doté d'un identifiant national unique et permanent. Autre nouveauté de la réforme : la création des commissions communales de contrôle. La compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs est transférée au maire, en lieu et place des commissions de révision des listes électorales. Les nouvelles commissions de contrôle ont pour mission d'examiner les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire et de contrôler la régularité des listes électorales avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.



III - Réorganiser les missions de l'État

1 - L'adaptation de la direction des migrations et de l'intégration à l'augmentation des flux de migrants

→ **L'installation de pôles régionaux Dublin pour renforcer la qualité des procédures et de réalisation des transferts**

Afin d'assurer une cohérence dans le traitement des demandes d'asile relevant de la procédure Dublin sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une spécialisation dans la gestion des procédures, des pôles régionaux Dublin ont été installés au cours de l'année 2018. Ils doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés, tant en termes de qualité des procédures que de réalisation de transferts, afin que les demandes d'asile soient bien examinées dans le pays de l'espace Schengen où le demandeur a déposé sa première demande.

Le pôle régional installé à la Préfecture du Loiret traite depuis le 1^{er} novembre 2018 les dossiers relevant du Loiret, d'Eure-et-Loir et du Cher, et depuis le 1^{er} décembre 2018, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Le dispositif connaîtra une montée en charge progressive en 2019.

→ **De nouvelles modalités d'instruction des titres de séjour pour motif médical qui montent en puissance**

Mises en place en janvier 2017, ces nouvelles modalités d'instruction, qui prévoient la compétence d'un collège de médecins de l'OFII en lieu et place de l'ARS, sont montées en puissance tout au long de l'année 2018. Le nombre de médecins disponibles a été consolidé et le stock des demandes formulées au cours de l'année 2017 a été résorbé.

2 - La réforme du réseau de la DRFiP de migrants

Depuis plusieurs années, la DRFiP poursuit la réorganisation de ses structures pour rendre un service de qualité, tout en assumant un effort de productivité, soit par fusion de services, soit par spécialisation des missions.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, 1 trésorerie a été fusionnée avec répartition de ses anciennes compétences entre 3 autres trésoreries, et les Services des Impôts des Entreprises (SIE) du département ont été ramenés de 6 à 4.

L'évolution des procédures en matière fiscale (obligation de déclaration en ligne des revenus, abaissement du seuil d'obligation de paiement par un moyen moderne) tout comme les nécessités d'adapter l'exercice des missions de la DGFIP induisent également, sous certaines conditions, une spécialisation progressive des actuelles trésoreries mixtes (secteur public local et recouvrement impôt).

Elles deviennent des trésoreries spécialisées dans le service aux ordonnateurs et aux usagers du secteur public local.

Cette spécialisation s'est traduite en 2018 par le rattachement du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Châtillon-Coligny au Service des Impôts des Particuliers de Montargis déjà en charge de la gestion de l'assiette, cette opération permettant de parachever l'interlocuteur fiscal unique pour l'utilisateur.

Enfin, une partie des missions du service des ressources humaines a été réorganisée avec la création d'une part, des Centres de service des ressources humaines (CSRH) et d'autre part, au niveau national, d'un Service d'information aux agents (SIA). Cette réorganisation s'est appuyée sur la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion des ressources humaines.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS
LE LOIRET



www.loiret.gouv.fr

 @Prefcentre

 @Prefet45_Centre